

La construction des grands ensembles en France : émergence de nouvelles vulnérabilités environnementales

Gwenaëlle Legoullon

Volume 16, numéro 3, décembre 2016

Vulnérabilités environnementales : perspectives historiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1039975ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Legoullon, G. (2016). La construction des grands ensembles en France : émergence de nouvelles vulnérabilités environnementales. *VertigO*, 16(3).

Résumé de l'article

La société française a connu pendant les années 1945-1980 une transition brutale vers un nouveau modèle économique et social. Les villes ont été le réceptacle et le support de ces transformations. Les grands ensembles furent le miroir grossissant des fragilités structurelles engendrées par cette mutation. De ce fait ils constituent un lieu d'observation privilégié de l'apparition et du traitement des vulnérabilités sociales et environnementales liées aux transformations urbaines qui ont lieu depuis 1945. Différents secteurs de la population ont été profondément fragilisés par ce considérable effort de construction : ouvriers du bâtiment soumis à un nouvel environnement du travail du fait de l'industrialisation des chantiers, habitants confrontés aux déficiences des nouveaux logements et aux spécificités de la vie dans ces nouveaux quartiers, riverains bouleversés par la modification radicale de leur environnement... Nous traitons ici plus particulièrement des habitants des grands ensembles, en montrant comment des politiques de construction ont placé ces populations dans une situation de vulnérabilité sanitaire face à un environnement nouveau et, à certains égards, pathogène. L'origine de ce processus se trouve dans l'élaboration expérimentale de nouveaux procédés de construction après la Seconde Guerre mondiale. Les risques importants qu'ils présentent sont précocement identifiés et ont tôt fait l'objet de tentatives de remédiation. Néanmoins ils furent largement reconduits et massifiés à travers la construction des grands ensembles dans les années 1950 et 1960. Les dispositifs mis en place pour lutter contre ce qui fut d'emblée considéré comme des défauts structurels paraissent souvent tardifs, partiels et sous-dimensionnés.



La construction des grands ensembles en France : émergence de nouvelles vulnérabilités environnementales

Gwenaëlle Legoullon

- 1 Paysages défigurés, terres agricoles sacrifiées, expansion et modernisation brutales de territoires urbains ou périurbains... les conséquences spatiales des grands chantiers urbains des années 1945-1980 sont très visibles en France. Leurs impacts sur les sociétés urbaines sont probablement moins spectaculaires, mais ils sont tout aussi significatifs pour comprendre l'émergence de nouvelles vulnérabilités environnementales, tout particulièrement dans le domaine sanitaire. Parmi ces nombreux chantiers depuis la reconstruction des villes sinistrées (1944-1953) jusqu'à l'édification de « villes nouvelles » (1965-1980), les plus emblématiques furent les grands ensembles. Ces opérations permettaient de rassembler des centaines puis des milliers de logements ainsi, en théorie, que les équipements collectifs nécessaires à leur autonomie. Ils devaient répondre à une très forte crise du logement, qui était plus particulièrement marquée dans les milieux populaires. C'est pourquoi ils accueillirent une part croissante de logements sociaux, dont la construction ne cessa de progresser jusqu'au milieu des années 1970. Les méfaits supposés de ces grands ensembles sur les territoires, les habitants et les riverains ont été largement décriés, mais ils n'ont pas encore été étudiés par les historien-e-s. Les ouvrages consacrés à l'histoire de ces quartiers n'ont pas encore exploré cette piste environnementale. L'essor récent de travaux consacrés à l'impact environnemental et sanitaire de ces « décennies de haute croissance » (Pessis et al., 2013), en particulier dans les milieux urbains, invite précisément à éclairer l'histoire de ces quartiers d'un nouveau jour.
- 2 Pour étudier les vulnérabilités environnementales liées à la construction des grands ensembles, nous reprenons ici la définition proposée pour la réalisation de ce numéro. La

vulnérabilité est ici envisagée comme la susceptibilité pour une société d'être endommagée par un changement, brutal ou non, de son environnement. C'est un très vaste programme que de retracer l'histoire des vulnérabilités sociales et environnementales liées à la construction des grands ensembles. Différents secteurs de la population et divers aspects de la vie sociale ont été profondément fragilisés par ce considérable effort de construction : ouvriers du bâtiment soumis à un nouvel environnement du travail du fait de l'industrialisation des chantiers, habitants confrontés aux déficiences des nouveaux logements et aux spécificités de la vie dans ces nouveaux quartiers, riverains bouleversés par la modification radicale de leur environnement familial...

- 3 Afin de cerner précisément et concrètement le poids des différents facteurs (techniques, économiques, sociaux, politiques) et de certains acteurs historiques dans l'apparition de ces phénomènes, nous n'étudierons ici que certains aspects. Nous nous concentrerons plus particulièrement sur les habitants des grands ensembles, en montrant comment des politiques de construction ont placé ces populations dans une situation de vulnérabilité sanitaire face à un environnement nouveau et, à certains égards, pathogène. L'origine de ce processus se trouve dans l'élaboration expérimentale de nouveaux procédés de construction après la Seconde Guerre mondiale. Malgré les risques importants qu'ils font courir aux travailleurs du bâtiment et aux habitants, ils sont largement reconduits et massifiés à travers la construction des grands ensembles dans les années 1950 et 1960. Très vite les responsables politiques et les professionnels de la ville constatèrent la vulnérabilité des habitants, exposés à des risques élevés d'incendies et à certaines maladies physiques et psychiques. Cette vulnérabilité était décuplée dans les familles modestes, nombreuses et brutalement séparées de leur milieu d'origine. Les dispositifs mis en place pour lutter contre ce qui fut d'emblée considéré comme des défauts structurels paraissent souvent tardifs, partiels et sous-dimensionnés.¹

Les chantiers expérimentaux : émergence d'un habitat pathogène à destination de populations vulnérables

Les chantiers expérimentaux (1945-1950)

- 4 À la fin de la Seconde Guerre mondiale sévit en France une dramatique crise du logement. Celle-ci est à la fois quantitative et qualitative. Trois millions de sans-logis vivent dans des baraquements, des immeubles endommagés et des bâtiments transformés en habitations (Boucher, 1987). S'y ajoutent les millions de familles logées dans des taudis, des bidonvilles et des lotissements défectueux. Le parc immobilier est insuffisant, et donc surpeuplé, mais il est aussi vétuste et insalubre. Dans les villes de plus de 30 000 habitants, 5 % seulement des immeubles disposent de toutes les commodités (eau courante, électricité, gaz, tout-à-l'égout et chauffage central), 70 % n'ont que l'eau et l'électricité. Un logement sur dix possède une salle de bain et un sur deux des WC. Les origines de cette crise remontaient au XIXe siècle. La création des HBM (Habitations à bon marché) témoignait de la prise de conscience des élus et d'une partie du monde patronal à ce sujet. Durant l'Entre-deux-guerres de nombreux responsables politiques ou associatifs avaient tenté de mettre un terme à cette crise, notamment à travers la construction de cités-jardins et des « pavillons Loucheur »² (Fourcaut, 2000). Des associations telles que la Ligue nationale contre le taudis et la Ligue urbaine (Chombart-

Gaudin, 1993) militaient en faveur d'une grande politique nationale associant la construction de logements populaires décents, le développement de plans d'urbanisme modernes (Claude, 1990) et d'un véritable aménagement du territoire (Caro et al., 2002). Les destructions de la guerre aggravèrent la situation et accentuèrent l'engagement de certains milieux réformateurs en faveur d'une grande politique de construction et d'urbanisme.

- 5 Raoul Dautry (1880-1951) fut un des principaux artisans de la naissance de cette politique (Beaudouï, 1992). Premier dirigeant du MRU (ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), créé en 1944 (Voldman, 1997), il voyait dans l'intervention de l'État la solution à la question du logement. Or cet État était ruiné et la France exsangue (Margairaz, 1991). Les moyens alloués au logement dans le PME (Plan de modernisation et d'équipement) de 1947 appelé « Plan Monnet » étaient très limités (Rouso et al., 1986). Dans cette situation, Raoul Dautry décida de consacrer l'essentiel de ses maigres crédits à des politiques dont les effets seraient les plus rapides, à savoir la réparation et l'entretien des anciens logements et la reconstruction des logements sinistrés. La construction de logements neufs, qui s'ajoutaient au parc immobilier existant avant la guerre, se voyait donc réduite à la portion congrue. Bien que répondant à des situations d'urgence, ces nouveaux logements s'inscrivaient dans une perspective de modernisation urbaine et sociale de long terme. Il s'agissait notamment d'industrialiser le secteur du bâtiment, qui était encore largement artisanal (Barjot, 1995).
- 6 Pour ce faire, le ministère comptait mettre en place et développer une filière permettant la construction en grandes séries de logements et d'équipements standardisés. Elle devait mettre en œuvre une taylorisation des processus de production : division extrême des tâches (ingénieurs, architectes, terrassiers, maçons), chronométrage des ouvriers, intensification des rythmes de travail, rationalisation et planification méticuleuses des chantiers. Une des clés de cette industrialisation était la préfabrication des matériaux de construction et des pièces produites pour le gros-œuvre, qui ne devaient plus être construits de façon artisanale sur le chantier, mais dans des usines, de préférence de grande échelle, installées à un endroit spécifique des chantiers ou à proximité de ces derniers, une même usine pouvant desservir plusieurs chantiers comparables (Delemontey, 2007). Ces nouvelles techniques nécessitaient une forte mécanisation de la production et l'usage massif de nouveaux matériaux, souvent nocifs comme l'amiante (Hardy-Hémery, 2005), l'isorel et les goudrons (Amielle et al., 2000). Une main-d'œuvre massive et bien formée à ces nouvelles technologies était également indispensable (Girault et al., 1998). Or celle-ci manquait dans l'après-guerre³. Ce manque de formation faisait courir de graves dangers aux ouvriers du bâtiment, déjà traditionnellement plus exposés que d'autres ouvriers aux risques d'accident et à certaines maladies professionnelles (Derrien et Trinquet, 1992 ; Hatzfeld, 2009). C'est pourquoi les pouvoirs publics et les organisations patronales du secteur du bâtiment et des travaux comme la Fédération nationale du bâtiment créèrent dès 1947 l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) pour mieux prévenir les accidents, par des efforts de formation et par le contrôle de l'application des mesures réglementaires. Cette initiative s'inscrivait à la suite du processus d'officialisation de la médecine du travail dans les années 1939-1946 (Buzzi et al., 2006).
- 7 L'industrialisation était conçue comme un moyen d'accélérer et de faire baisser le prix des constructions, mais aussi comme l'outil principal de modernisation des logements populaires. Cette voie semblait offrir la meilleure conciliation possible entre « les

possibilités économiques » et « les meilleures conditions d'épanouissement de la vie familiale »⁴. C'est pourquoi, dès sa création, le MRU participa à cet effort de construction de nouveaux logements, en organisant des chantiers d'expérimentation. C'est dans ces opérations que se trouve l'origine principale des grands chantiers urbains des Trente Glorieuses (Le Goullon, 2014). Elles fournirent l'occasion de tester et de comparer différentes formules de logements construits selon des méthodes industrialisées encore expérimentales. À partir de 1947, ils firent l'objet d'une politique spécifique et durable, menée plus particulièrement par le bureau des chantiers expérimentaux créé à cet effet au sein de la Direction de la Construction. Entre 1947 et 1949, le bureau mit sur pied « de nombreux chantiers de vingt à cinquante logements, généralement en maisons individuelles ou jumelées en rez-de-chaussée ou à un étage, exceptionnellement en bandes de logements à deux niveaux »⁵. De nouveaux procédés de préfabrication y furent expérimentés (Boutte, 1992), comme les parpaings agglomérés de béton évidés, « aisément manipulables par les ouvriers » et dont la mise en œuvre était « simplifiée par les systèmes d'assemblages ingénieux ». D'autres procédés utilisaient une « ossature en éléments de béton moulé ou en métal », qui avait l'intérêt de pouvoir être montée rapidement. Enfin d'autres constructeurs utilisaient des procédés ayant recours au béton banché, « où les coffrages qui permettent de couler le béton sont constitués d'éléments moulés, jouant le rôle de parement définitif », faisant ainsi d'une pierre deux coups (Delemontey, 2007). Mais de nombreuses entreprises ayant participé à ces chantiers utilisaient encore des techniques traditionnelles ou semi-traditionnelles. En outre, la baisse des coûts tant escomptée n'était pas advenue. Le nombre de logements de ces chantiers était trop faible pour répondre aux impératifs de la production industrielle. C'est pourquoi le MRU conçut un nouveau concours dès la fin de l'année 1948, afin de réaliser trois opérations comportant chacune 200 logements. Cette taille permettrait de passer d'une préfabrication légère à une préfabrication lourde pour le gros-œuvre et d'introduire la préfabrication pour le petit-œuvre. Passant à une plus grande échelle, les chantiers expérimentaux virent également leurs missions et leurs réalisations se transformer. Eugène Claudius-Petit (1907-1989) et Jean Kérisel (1908-2005), qui étaient respectivement ministre et Directeur de la Construction depuis 1947, désiraient les modifier de façon à ce qu'ils puissent davantage servir d'exemples au-delà des limites des chantiers expérimentaux (Pouvreau, 2004). Ils devaient désormais promouvoir le développement de programmes collectifs, dotés de logements aux superficies inférieures à celles des HBM et comportant 75 % de 3 pièces et 25 % de 4 pièces.

- 8 Ces choix techniques exposèrent durablement les habitants à des structures et à des matériaux dangereux. Ainsi le choix de la préfabrication suppose une parfaite articulation entre le gros-œuvre et les autres éléments, installés en utilisant des engins de levage (grues en particulier). Or la liaison entre ces différents pans était le plus souvent défectueuse, du fait des matériaux utilisés et d'une maîtrise encore balbutiante de ces machines de chantier. Il en résultait de nombreuses fissures et une mauvaise isolation des logements. Il y faisait donc froid, situation aggravée par des systèmes de chauffage nettement insuffisants, que les habitants, anciens sinistrés pour la plupart très modestes, ne pouvaient pas compenser par leurs propres moyens. Par conséquent, pour conserver la chaleur, les fenêtres étaient rarement ouvertes, ce qui accentuait les lacunes des systèmes de ventilation. De ce fait, la condensation et plus largement l'humidité étaient omniprésentes dans ces logements, également alimentées par l'étroitesse des surfaces, la mauvaise isolation et l'absence de générateur d'eau chaude et de machines à laver (impossibles à installer au vu de la configuration des appartements). Ce dernier point

entraînait un surcroît de production de buées. L'humidité était constante, tel que dans de nombreux cas, « l'eau ruisselle sur les murs et qu'y poussent des champignons », ce qui causait de nombreuses « maladies continuelles »⁶. Celles-ci s'ajoutaient aux maladies contractées suite à l'emploi massif de plomb et de peintures isolantes et ignifuges. Enfin, les habitants étaient exposés à des risques d'incendie très importants, du fait de l'emploi systématique de matériaux inflammables.

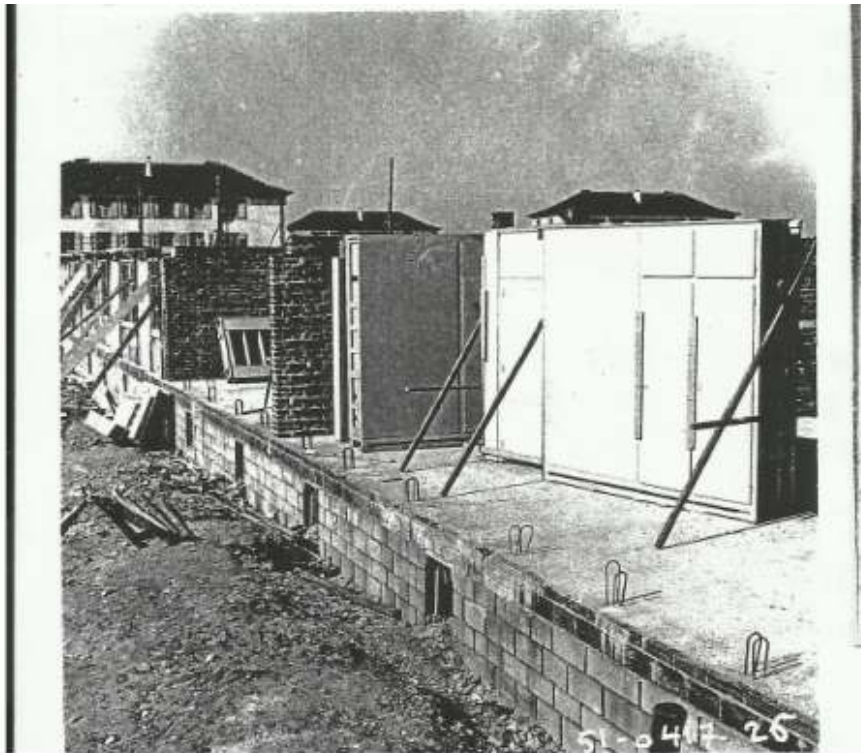
Le cas des chantiers expérimentaux de Creil

- 9 L'étude d'un cas précis permet de donner du concret à ce diagnostic général et de comprendre comment ces situations ont pu se multiplier et s'installer dans la durée. Ainsi la commune de Creil, pôle industriel en pleine croissance qui connaissait une « crise de logements des plus graves » et qui avait été classée « ville sinistrée »⁷, se vit attribuer trois chantiers expérimentaux successifs, regroupés sur un même espace situé en périphérie de la ville (le plateau Rouher). Le premier chantier fut réalisé en 1947-1948 par la société Les Maisons Phénix. Il s'agissait de 48 logements répartis dans douze immeubles d'un étage. Les immeubles étaient construits à partir d'éléments préfabriqués en usine, en montant une ossature et une charpente en acier avant de couler le béton dans des coffrages, qui servaient ensuite de parements définitifs, puis de poser les divers éléments du second œuvre (couverture en agglomérés de fibres de bois, plancher en bois, cloisons en carreaux de plâtre). Ce système avait retenu l'attention du MRU, en particulier l'usage, assez confidentiel à l'époque, de l'acier. C'est une des raisons pour lesquelles le ministère attribua les deux chantiers suivants à l'équipe constituée de l'architecte Raymond Gravereaux (1905-1991)⁸ et l'entreprise la Cogetravoc, qui utilisait un procédé de construction assez proche.
- 10 La Cogetravoc avait été créée par l'entreprise chimique Solvay pour créer des débouchés à ses produits dans l'industrie du bâtiment (Lacoste, 1959). À Creil, elle construisit d'abord un ensemble de 42 logements regroupés dans sept immeubles de deux étages, construits en 1949. Le modèle adopté présentait de nombreux défauts. Pour le chauffage, seuls étaient prévus deux conduits de fumée reliés à une niche destinée à installer un calorifère dans le salon. Par conséquent seuls le salon et les deux chambres par logement pouvaient être véritablement chauffés, ce qui ne serait peut-être pas suffisant pour l'entretien des logements comme pour le confort des habitants. En outre, le calorifère n'était pas fourni ; il restait à la charge des familles. Cela pouvait poser problème, car ces dernières ne consentiraient pas toutes à l'effort financier de se doter d'un chauffage ou, dans le cas où elles le faisaient, elles ne choisiraient pas forcément le modèle le plus le plus adapté au dispositif. De fait les locataires installèrent « eux-mêmes les appareils qu'ils avaient sous la main. Il en résulte que les locaux sont trop ou pas assez chauffés »⁹. De plus, le mur des conduits de fumée n'était pas assez épais et le recours à l'isorel était trop massif ; ces deux derniers points mettaient dangereusement en défaut la sécurité incendie. La présence importante de plomb posait aussi problème. Enfin, le cœur du procédé mettait les ouvriers et les habitants dans une situation dangereuse puisque le système, prévoyant de constituer les parois intérieures par un enduit de ciment sur métal déployé, risquait de fragiliser la liaison des points avec l'ossature et les joints de dilatation.
- 11 Sollicité par le ministère pour expertiser le procédé de construction, le CSTB (Comité Scientifique et Technique des Travaux et du Bâtiment) fit part de ses inquiétudes. Cet organisme parapublic créé en 1948 travaillait pour le MRU ; il était chargé d'agréeer les

procédés et les matériaux de construction (Barjot et al., 1997). Sa position était souvent critiquée. En effet le « CSTB, de par son statut, ne dispose pas de toute l'indépendance indispensable pour choisir librement les procédés les meilleurs »¹⁰. En outre, il était simplement consulté par le MRU, qui conservait au final le pouvoir de décision. Ainsi, dans le cas du chantier de Creil, le CSTB souhaitait tester les différents éléments problématiques de façon approfondie et, le cas échéant, leur délivrer l'agrément, avant que le marché ne soit passé et les travaux entamés. Mais le bureau des chantiers expérimentaux ne voulait pas retarder plus longtemps le démarrage des travaux et la Cogatracoc souhaitait éviter le blocage temporaire de l'usine de préfabrication, qui avait déjà entamé la production des panneaux d'isorel, et des bétonnières. Il fut donc simplement décidé de mettre des boisseaux sur les conduits de fumée et des peintures ignifuges sur l'isorel. Cette rustine de dernière minute ne pouvait suffire à régler les problèmes structurels du modèle. D'autant plus que le chantier fit apparaître d'autres problèmes fondamentaux (trous de buée trop petits, masticage défectueux de la vitrerie, arrêts de volets trop courts, isolement peu satisfaisant des installations électriques, insuffisante étanchéité des fenêtres en cas de pluie) ainsi que les effets néfastes induits par les procédés de construction (fissures sur les façades, fuites de toiture, parquets gondolés et troués).

- 12 Ces sérieux défauts n'ont pas empêché le MRU de confier à nouveau en 1950 à la même entreprise un deuxième chantier expérimental, plus vaste, comprenant 200 logements, répartis dans six immeubles de trois étages et huit immeubles de quatre étages. Le bureau des chantiers expérimentaux souhaitait conserver le même modèle de construction, moyennant la suppression de l'isorel et quelques améliorations destinées à régler les problèmes de ventilation, d'humidité et de chauffage. Pour ce faire, le CSTB et le service des études du MRU voulaient changer le système de chauffage, qu'ils jugeaient non réglementaire, insuffisant et peu fiable du point de vue de la sécurité. Un modèle de calorifère plus grand semblait apporter beaucoup plus de garanties en termes de sécurité et de chauffage. Mais ce modèle était beaucoup plus coûteux. Par conséquent, l'entreprise et le bureau des chantiers expérimentaux comptaient sur les progrès de l'isolation et de la finition pour améliorer la solidité des logements et le confort des habitants. De fait, les logements de ce second chantier apparurent plus solides. Mais les habitants souffraient des mêmes maux que leurs voisins relogés précédemment. Pourtant, les élus municipaux et les responsables de l'Office intercommunal d'HBM de Creil-Montataire se montraient satisfaits du résultat, car les deux opérations avaient permis de reloger rapidement et à peu de frais près de 250 familles de la commune. Ils constataient la dégradation rapide de l'habitabilité des logements, mais ne l'attribuaient pas aux matériaux et aux procédés de construction. Ils pointaient du doigt un manque supposé de savoir-vivre : « les logements jusqu'à présent construits étaient rapidement détériorés par des familles ayant de nombreux enfants insuffisamment éduqués ou n'ayant pas encore acquis les habitudes d'ordre et de soin »¹¹. Ils proposaient donc que le MRU élabore un modèle de logement « d'un type simplifié et particulièrement rustique, notamment quant à la résistance des sols, des parois, des portes et aux moyens d'évacuation des ordures et des eaux usées »¹². Nonobstant le jugement de classe à l'encontre de leurs locataires, issus de milieux ouvriers modestes, ils partageaient donc, au final, le constat qu'il fallait construire des logements comparables, mais plus solides.

Figures 1. Pose des murs préfabriqués sur le chantier des 200 logements à Creil / Setting up the prefabricated concrete panels in the 200 houses construction site in Creil.



Archives nationales 771080/34, MRU, 1951.

Figure 2. Installation de la charpente sur le chantier des 200 logements à Creil / Setting up the frame in the 200 houses construction site in Creil.



Archives nationales 771080/34, MRU, 1951.

- 13 De ce fait, d'autres ensembles collectifs industrialisés furent construits dans la foulée sur ce même plateau Rouher, première étape de la construction de plusieurs grands ensembles rassemblant des milliers de logements, dont les premiers se révélèrent particulièrement défectueux¹³. Quant à l'équipe Gravereaux-Cogetravoc, elle construisit à partir de 1958 le grand ensemble du Noyer-Renard (1 400 logements) à Athis-Mons, projet qui a été conçu pour le programme des LEN (Logements économiques normalisés)¹⁴. L'équipe reprit le même procédé de construction, mais pour des immeubles un peu plus élevés (de trois, quatre étages à quatre, voire étages). Malgré un système de chauffage nettement meilleur (chauffage central alimenté par une chaufferie construite dans le quartier), il se révéla encore insuffisant et les mêmes problèmes d'humidité et d'infiltrations apparurent (Petit, 2005).

Bilan national des chantiers expérimentaux : vers les grands ensembles et la montée en puissance des nouvelles vulnérabilités

- 14 Le cas de Creil est représentatif des dynamiques qui étaient alors à l'œuvre à l'échelle nationale. D'un chantier à l'autre, les ingénieurs du MRU, les architectes et les entreprises du bâtiment ont tenté d'améliorer les systèmes de construction, sans remettre en question les grandes lignes des modèles expérimentés. Le bilan dressé par le bureau des chantiers d'expérience, tout en reconnaissant que ces progrès étaient insuffisants, était encourageant pour les chantiers expérimentaux. Il fallait continuer à améliorer les techniques et la formation des ouvriers et des architectes, encore peu rodés à la

construction industrielle, et « éduquer » les habitants, rendus en bonne partie responsables de la dégradation prématurée des logements. Enfin, l'exemple de Creil est aussi représentatif de cet engrenage dans lequel fut pris le dispositif expérimental. L'adoption de techniques industrielles nécessitait de gros investissements pour les entreprises et les retards suscités par les modifications éventuelles augmentaient encore le coût de la construction. Il fallait donc encourager les entreprises en leur promettant un nouveau marché, encore plus grand, pour se « rembourser » du premier en quelque sorte. Par ailleurs le MRU était soumis à une forte pression politique de la part des élus pour accélérer les opérations de façon à reloger au plus vite leurs administrés. Enfin, le bureau des chantiers expérimentaux constatait que les constructions industrialisées ne pouvaient véritablement faire baisser le coût de la construction qu'à partir d'une certaine échelle de construction, encore insuffisante dans le cadre de l'opération dite « des 200 logements ». Ces contraintes poussèrent les responsables du MRU à minimiser les difficultés vécues par les habitants et à passer à des chantiers beaucoup plus massifs, mais reposant globalement sur les mêmes options techniques, à peine améliorées. C'est ainsi qu'une partie des habitants de ces logements a ensuite été relogée dans les premiers grands ensembles, construits à proximité des chantiers expérimentaux... et qu'ils y ont retrouvé des problèmes similaires. C'est de cette façon qu'un dispositif public expérimental a créé puis démultiplié des vulnérabilités environnementales durables, puisque ces logements ont été par la suite produits à une échelle beaucoup plus importante.

La construction des grands ensembles, un environnement urbain fragile malgré des tentatives précoces de remédiation

- 15 Le bureau des chantiers d'expérience conçu en 1950-1951 un nouveau programme de construction réservé au MRU : le Secteur Industrialisé (désormais SI). Il reprit la formule élaborée au cours des chantiers expérimentaux, mais à plus grande échelle, puisqu'il s'agissait maintenant de construire des grands ensembles en séries, regroupant au minimum huit cents logements ainsi que les équipements collectifs nécessaires. Ces opérations s'inscrivaient dans une démarche de long terme. La programmation annuelle des chantiers expérimentaux laissait place à une programmation quinquennale : l'objectif était de construire dix mille logements par an pendant cinq ans, ce qui constituait un défi technique et un effort de construction sans précédent pour la France. L'ampleur des réalisations induisait des modifications territoriales et sociales beaucoup plus profondes que pour les chantiers expérimentaux.
- 16 Le MRU souhaitait reprendre en bonne partie des modèles déjà testés, tout en convenant qu'il fallait éviter de reproduire des logements malsains : « il est vain de créer des sanatoria si l'on ne crée pas en même temps les maisons qui empêchent les hommes et les enfants d'aller dans les sanatoria »¹⁵. Les grands ensembles étaient donc précisément conçus pour éviter la réapparition des problèmes apparus auparavant. Mais, malgré les moyens accrus accordés au SI par rapport aux chantiers précédents et malgré les améliorations apportées par rapport aux logements précédemment évoqués, les immeubles souffrirent de maux comparables. À ceux-là s'ajoutèrent de nouvelles

difficultés chroniques liées au passage à une construction de masse (logements exigus, mauvaise isolation phonique, situation excentrée, etc.)

- 17 Il en fut de même dans les opérations destinées à prolonger le programme initial du SI et dans les nouveaux programmes inspirés du SI, conçus à partir de 1954. Le programme expérimental « Million » visait ainsi à construire des logements HLM (Habitations à loyer modéré) à normes réduites, de façon à ne pas dépasser le coût plafond d'un million de Francs¹⁶. Le plus souvent locatifs, ces logements étaient en théorie destinés à une population moins favorisée que celle logée dans les HLM traditionnelles et, plus encore, que dans les nouveaux ensembles comportant une part importante de HLM. Comme dans les opérations du SI, ces logements devaient correspondre à des modèles faciles à reproduire à grande échelle. Cette standardisation et cette massification permettaient d'envisager des baisses de coût dans les programmes de construction ultérieurs dérivés de ce programme expérimental. Il s'agissait des opérations de construction de LEN et de LOPOFA (Logements Populaires et Familiaux) et d'un programme réservé appelé « secteur épargnant la main d'œuvre ».
- 18 Ces différents programmes permirent la construction de plus de 170 000 logements, le plus souvent sous la forme de grands ensembles. Ces immeubles présentèrent des défauts techniques récurrents, mais posèrent aussi de nouveaux défis, cette fois-ci dans le domaine social.

L'accumulation des risques environnementaux anciens à grande échelle

- 19 Le contraste est frappant entre la communication du MRU, puis du MRL (ministère de la Reconstruction et du Logement), à propos de ces grands ensembles en construction et les constats réalisés par ses agents sur le terrain. D'un côté, des films institutionnels vantaient les mérites de logements vains édifiés en lieu et place des taudis des centres anciens et des bidonvilles des banlieues (Canteux, 2014). D'un autre côté, les rapports des ingénieurs et des architectes du ministère dressaient un tableau très mitigé et plutôt alarmant de ces réalisations.
- 20 Ainsi, malgré la volonté du ministère d'améliorer l'isolation thermique, celle-ci restait insuffisante. Les entreprises ne disposaient pas des moyens techniques et financiers nécessaires. Dans les quartiers construits dans le cadre des programmes Million et LOPOFA, « les isolations thermiques en toiture ne répondent pas toujours aux prescriptions du devis-programme »¹⁷ et certaines n'étaient même pas agréées par le CSTB. Or une mauvaise isolation thermique mettait les habitants dans une vulnérabilité permanente face à la chaleur autant que face au froid. Le Docteur Hazemann, inspecteur général de la Santé et de la Population et Professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, constatait ainsi que « le froid peut avoir des conséquences catastrophiques, particulièrement sur la santé des petits et des vieillards, mais encore sur celles des adultes sains eux-mêmes » et que « l'isolation thermique pour les bébés est au moins aussi importante pour la chaleur que pour le froid » (Hazemann, 1957). Or ces quartiers étaient de véritables fournaies en été, surtout dans les étages les plus élevés. Cette défaillance était doublée d'une isolation phonique très insuffisante, voire inexistante. Celle-ci, qui n'était pas évoquée à propos des logements des chantiers expérimentaux, apparaît avec l'augmentation spectaculaire de la taille des immeubles et des quartiers construits. Celle-ci devint systématique, à cause de l'épaisseur insuffisante

des cloisons placées entre les pièces et entre les logements et des matériaux utilisés pour les toitures, en particulier les bacs en aluminium. La sonorité des appartements était accentuée par la situation des grands ensembles, construits le plus souvent en périphérie, sur des plateaux exposés aux vents et/ou à proximité des grands axes de circulation. Ainsi les grands ensembles de Saint-Étienne Sud-Est, construits dans le cadre du SI et où le problème du vent prenait « des allures dantesques », étaient « répartis à peu près uniformément le long d'une rocade »¹⁸. La forte exposition au vent provenait aussi de la configuration de ces quartiers, marqués par de très grands espaces verts souvent totalement plats et par des immeubles très élevés. Une généralisation des volets et des doubles-fenêtres était fréquemment préconisée, mais rarement réalisée, car elle ne rentrait pas dans les limites imposées au financement des logements HLM locatives. Seuls les logements construits dans le cadre de l'accession aidée à la propriété pouvaient être dotés de ces équipements, comme ce fut le cas à Avignon.

- 21 Par ailleurs, le chauffage n'était pas capable de compenser les pertes de chaleur occasionnées par ces défaillances. Dans les grands ensembles construits entre 1955 et 1962, le chauffage central était réservé à une minorité de logements, en accès aidé à la propriété. Les plafonds de financement ne permettaient pas d'équiper les autres logements, dont les locataires étaient par ailleurs souvent trop modestes pour pouvoir assumer les frais inhérents au chauffage central. Par conséquent, ces HLM locatives étaient simplement équipées de poêles, dont le fonctionnement était également très onéreux pour nombre de familles et dont les conduits de fumée étaient le plus souvent insuffisants, mal placés, mal construits et mal protégés¹⁹. D'où un chauffage insuffisant et l'installation durable de l'humidité. Quant au chauffage central, il constituait un progrès apprécié des habitants et répondait aux vœux des hygiénistes²⁰. Mais il s'agissait de nouvelles technologies pas encore parfaitement maîtrisées par les entreprises du bâtiment, surtout à si grande échelle. Par conséquent, nombreuses étaient les cités où « le chauffage central fonctionne mal ou n'est pas adapté aux grands froids (hiver 1962-1963) et laisse les locataires sans ressources pour se dépanner » (Kaës, 1963). En outre, les familles modestes, majoritaires dans beaucoup de ces quartiers se privaient fréquemment de ce chauffage central, pourtant installé dans leur appartement, car son coût était trop élevé. D'autres le laissaient fonctionner, mais, ne pouvant pas payer les factures, se voyaient couper le gaz ou l'électricité. Cette problématique était propre aux grands ensembles, où les habitants devaient s'acquitter de loyers et de frais de transport beaucoup plus élevés qu'auparavant et devaient s'endetter pour meubler et équiper entièrement leur appartement, car ils n'avaient pas ou peu d'économies avant leur emménagement. Il s'agissait en effet le plus souvent de « jeunes mariés, jeunes familles, anciens ruraux transplantés en zone industrielle sans avoir pu apporter leurs meubles campagnards, d'ailleurs inadaptés aux surfaces et aux volumes des appartements modernes » (Kaës, 1963), auxquels il faut ajouter les travailleurs immigrés et les rapatriés, deux catégories de plus en plus nombreuses dans ces quartiers à partir de 1962-1963. Le chauffage était donc une dépense de trop, que beaucoup de familles reportaient autant que possible. Le froid s'installait donc de façon chronique, poussant les habitants à se resserrer et empêchant une bonne ventilation : « Plus le volume d'une pièce est réduit, plus la ventilation en est turbulente et désagréable, le moindre filet d'air frais se fait sentir davantage. Les habitants sont poussés à se calfeutrer et à vivre dans les mauvaises conditions d'une atmosphère confinée » (Hazemann, 1957). La ventilation était par ailleurs souvent entravée par des conduits de ventilation insuffisants et pas conformes aux prescriptions du ministère de Santé publique et de la Population. Or « le manque de

ventilation renvoie précisément vers la paroi la plus froide un précipité de buée d'eau dans les pièces que l'on voudrait assainir » (Hazemann, 1957).

- 22 Le froid et la mauvaise ventilation étaient à l'origine d'une condensation excessive et pathogène. D'autres facteurs venaient l'aggraver. Tout d'abord les défauts structurels des procédés de construction y concouraient, tels que l'insuffisante protection contre les intempéries, le manque d'étanchéité des toitures, l'utilisation des bacs en aluminium, l'existence de nombreux ponts thermiques dans les murs extérieurs. La configuration des logements était également à l'origine d'une condensation chronique : le fait que la salle d'eau n'ouvre pas sur l'extérieur et que parfois la cuisine était incorporée dans la salle séjour, l'absence de buanderie et de séchoirs, l'impossibilité d'installer une machine à laver dans les salles de bain. Ainsi à Sarcelles « les ménagères ne peuvent étendre leur linge ailleurs qu'aux fenêtres et aux balcons, faute de séchoir ; des contraventions pénalisent les malheureuses, alors contraintes de le faire sécher dans la salle d'eau ou dans les chambres à coucher » (Kaës, 1963). Enfin, le surpeuplement très fréquent des logements augmentait aussi les phénomènes de condensation. Les superficies et le nombre de pièces étaient insuffisants. L'industrialisation nécessitait en effet de réduire la diversité des types de logements et les contraintes budgétaires incitaient à favoriser les petits logements. Il en résulta une sur-représentation des trois-pièces, pas du tout suffisants pour des familles nombreuses ou en cours d'agrandissement. Tous les rapports faisaient état d'un surpeuplement général, tel que le ministère de la Construction avait élaboré à la fin des années 1950 une grille visant à classer les logements en fonction de leur seuil de surpeuplement : admissible, critique, « surpopulation », etc. (Muyard, 1965). Il était également avéré que cette situation irait certainement en s'aggravant dans les prochaines années par suite de la naissance de nouveaux enfants. Enfin, la situation était jugée particulièrement inquiétante dans le cas des HLM locatives, car ils « sont (...) plus petits que la moyenne (2,6 pièces au lieu de 3,5 pour les autres logements locatifs et 4,8 pour les logements en accession à la propriété) et qu'ils sont généralement loués, par priorité, aux familles les plus nombreuses »²¹. La vulnérabilité sanitaire des habitants était donc inégale, les catégories les plus vulnérables étant les familles nombreuses aux revenus modestes.
- 23 Ceux-là souffraient beaucoup plus que les autres de la condensation et vivaient donc dans des appartements beaucoup trop humides. Cette humidité était aussi entretenue par l'insuffisante protection des immeubles face aux intempéries et par la mauvaise qualité des terrains (carrières du sous-sol parisien, nappe d'eau souterraine à Avignon, etc.) et des équipements d'infrastructure. Il s'ensuivait des moisissures fréquentes sur les murs et les meubles ainsi que le salpêtrage de l'habitation. L'ingestion de salpêtre provoque des maladies des yeux et de la peau ; or le risque d'ingestion est non négligeable lorsqu'il y a des enfants.

Le cas du grand ensemble de Belle-Beille à Angers : « la Cité Spontex »²²

- 24 Le cas de la cité Belle-Beille en donne un exemple frappant. Ce grand ensemble de 679 logements répartis dans 55 immeubles de deux à cinq étages a été programmé dès 1951 dans le cadre du SI. Le procédé de construction adopté, dit « Beupère », était un procédé industrialisé, mais peu complexe à mettre en œuvre pour les entreprises artisanales locales à qui avait été attribué le marché. Il s'agissait d'un système de façade à éléments

préfabriqués (béton de ciment), construits par une petite usine installée à cet effet. « De la sorte tous les immeubles auraient la même largeur et les murs en sous-sol seraient tous installés selon un procédé tout aussi simple, à savoir du béton banché ou du schiste dans un coffrage de bois »²³. Le tout fut recouvert de toitures à faible pente couverte en fibrociment ou en ardoises. La simplicité du procédé de construction, ainsi que la vitesse de construction qu'il permettait, fut largement vantée par la presse locale au début des travaux (*le Courrier de l'Ouest, Ouest-France*). Le chantier fit même l'objet d'une couverture médiatique nationale, car le MRU souhaitait en faire la vitrine du SI (*les Annales de l'ITBTP, Urbanisme, Le Monde*). La « cité enchantresse »²⁴ de Belle-Beille était alors présentée comme une grande réussite technique et esthétique. Or, le point de vue des habitants se révéla immédiatement très différent.

- 25 Les premiers habitants arrivèrent en 1954 et se plaignirent immédiatement des mauvaises conditions d'habitat. Les appartements étaient dépourvus de vestibules et de volets, les portes n'avaient pas de poignées. Tous ces éléments, comme bien d'autres, étaient facultatifs et restaient à la charge des locataires. Les planchers, collés directement sur le béton, étaient très sonores (Bocle, 1990). Enfin et surtout, l'humidité était omniprésente dans la cité et affectait considérablement les logements. Les locataires étant nombreux à s'être plaints d'infiltrations, une enquête fut effectuée par le MRU à la demande du préfet. Les autorités constatèrent alors que le site de la cité était en partie à l'origine des dégâts. Le plateau est très venteux et ne dispose d'aucune barrière naturelle contre les intempéries, violentes et fréquentes dans la région, en particulier pendant certaines périodes de l'année. En cas de fortes pluies et de vent d'Ouest, l'humidité apparaissait au niveau des plinthes, aux plafonds et dans les angles des pièces possédant deux façades exposées aux vents dominants, et très exceptionnellement à d'autres niveaux. En outre la composition même du mur semblait avoir également une responsabilité dans l'humidité excessive des logements, ce qui accusait le cœur du procédé de construction. De ce fait, l'Association des locataires se fit le porte-parole des habitants auprès de l'Office public municipal d'HLM de la Ville d'Angers pour que les victimes des infiltrations d'eau soient indemnisées. Le bailleur ne pouvait nier l'existence de ces dégâts, puisqu'il avait refusé la réception définitive des logements en raison de l'étanchéité défectueuse des murs et des dégâts mobiliers qu'elle engendrait. Il accepta donc le principe de l'indemnisation, mais uniquement dans le cas où le mobilier serait endommagé. Une commission composée de représentants de la municipalité, de l'Office et des locataires, et chargée de constater et d'évaluer les dommages, effectua des visites dans les immeubles construits dès le début du chantier. Visites à la suite desquelles les entreprises purent exécuter les travaux de résorption de l'humidité des murs dans les logements de la première tranche. Mais, quelques mois après, le problème des infiltrations réapparut.
- 26 Les logements souffraient aussi d'un phénomène de condensation sur les murs et sur les sols. Le procédé Beaupère semblait là aussi être une des causes du problème, mais il provenait également d'un système d'aération insuffisant, réduit à des ventouses d'arrivée d'air et d'évacuation des buées, et de superficies trop étroites. Cependant, officiellement, l'Office et le MRU imputaient la condensation aux modes de vie des habitants : « la lessive dans la cuisine, le séchage du linge dans la salle de séjour (...) l'aération insuffisante » et l'habitude de boucher les arrivées d'air et les bouches d'évacuation des buées²⁵. Les causes profondes de ces comportements étaient ignorées. C'est l'absence de buanderie et la très faible superficie de la salle d'eau qui forçaient les mères de famille à faire la lessive dans la cuisine ; pour les mêmes raisons, ainsi que du fait de l'étroitesse de la cuisine, le linge

devait sécher dans le salon ; l'aération était insuffisante et les ventilations bouchées parce qu'il faisait froid dans les logements. Ce froid était dû à l'absence de chauffage central dans une partie des logements et à la médiocre qualité des murs. Enfin, le surpeuplement des habitations résultait du choix de limiter les superficies des logements et de privilégier les petits appartements aux dépens des grands logements, malgré le nombre important de familles nombreuses à reloger et en dépit des mises en garde formulées par l'Office au MRU dès la conception du projet. Constats que l'Office finit par entériner implicitement, en faisant finalement installer le chauffage électrique dans les appartements qui n'étaient pas destinés à être équipés du chauffage central et à faire installer des aérateurs dans les logements les plus touchés par la condensation.

- 27 Mais l'humidité persistait. L'Association déplorait que sur les 679 logements, 200 étaient « touchés par le problème de l'humidité, des moisissures, des auréoles, des taches de ruissellement sur le sol, des dégradations mobilières, etc. sans parler des conséquences sur l'état de santé des enfants et des adultes (...) déjà plus de 100 pièces sont totalement insalubres et inhabitables, à tel point que nous avons demandé et obtenu la visite du service d'hygiène »²⁶. La gravité de la situation, ainsi que la mobilisation de l'Association des locataires permirent d'accélérer les travaux de réparation. Dès le mois d'avril 1956, l'équipement trop rudimentaire des logements fut amélioré : des aérateurs furent posés, les obturateurs remplacés par des modèles plus performants et une porte fut ajoutée entre la cuisine et salle de séjour.
- 28 Mais il s'avéra très vite que l'étanchéité des murs et des conduits de fumée était à nouveau défectueuse dans bon nombre de logements. Le phénomène de condensation demeura dans les appartements dépourvus de chauffage central, qui étaient attribués aux familles les plus modestes. Or celles-ci étaient souvent des familles nombreuses. Le cas du logement de fonction du directeur de l'école des garçons du premier groupe scolaire bâti dans la cité illustre bien ce problème.
- 29 « Les murs sont en état d'humidité constante. Le parquet s'abîme, la tapisserie est toute jaunie et commence à moisir...On a dû déplacer les meubles qui risquaient de s'abîmer. Les montants en bois des fenêtres de deux chambres sont complètement perdus. Les livres se gondolent, les tiroirs des meubles ne glissent plus normalement...Ces incidents jouent fâcheusement sur l'état de santé des occupants. D'autre part il nous est impossible de mettre un appareil de chauffage dans chaque pièce »²⁷, pour des raisons financières évidentes.
- 30 Malgré ce bilan mitigé, le MRU imposa une extension de Belle-Beille. Les 679 logements devinrent donc « Belle-Beille I » et deux autres programmes furent construits sur le même site avec le même procédé de construction. Belle-Beille II (400 logements) et Belle-Beille III (265 logements) furent construits en 1957-1958 et en 1959-1960. Le grand ensemble rassembla donc au final 1 312 logements, d'emblée condamnés à une dégradation précoce et accueillant des locataires soumis durablement à des conditions d'habitat délétères et usantes.

Une volonté de tirer les leçons du passé au profit des grands ensembles à venir

- 31 Les dirigeants du ministère du Logement, ex-MRL, étaient informés de cette situation, qui affectait tous les grands ensembles de cette période. Mais ils considéraient aussi que la construction de grands ensembles industrialisés était un succès puisqu'elle permettait à

des centaines de milliers de personnes de sortir rapidement des taudis, des garnis, des baraquements et des bidonvilles. C'est pourquoi ils décidèrent de développer encore davantage la politique des grands ensembles tout en concevant des logements de meilleure qualité. Ainsi la loi-cadre de 1957 prévoyait la construction de 300 000 logements collectifs par an. Pour assurer une meilleure coordination des actions de l'État en matière de construction, d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de financement (Lengereau, 2001), ces logements devaient pour la plupart être construits dans le cadre d'opérations groupées, les ZUP (Zones à urbaniser en priorité). Les modalités de la procédure des ZUP furent précisées à la fin de l'année 1958. Cependant il ne s'agissait encore que d'un ensemble d'outils fonciers, financiers et juridiques destiné à accélérer et à faciliter la construction sous la houlette du tout nouveau « ministère de la Construction », confié à Pierre Sudreau (1919-2012) (Fourcaut, 2006). Le contenu véritable de ce programme n'apparut qu'avec la formulation de l'Instruction générale de la politique de construction en 1959. Pierre Sudreau y affirmait sa volonté de consolider le choix d'une politique de grands ensembles, en concevant des logements à la fois industrialisés, solides, réellement adaptés aux besoins des familles et des immeubles mieux protégés du vent par des espaces verts mieux conçus. Il tenait à maintenir le cap des procédés industrialisés, notamment en recensant et en développant « les réalisations qui mériteraient être reproduites » tout en améliorant ces modèles, « particulièrement la qualité des constructions quant à la condensation et à l'isolation phonique et thermique »

28

- 32 Cela se traduisit notamment par l'installation systématique du chauffage central, qui constitua un grand progrès par rapport aux grands ensembles de la première génération. Ainsi, en 1964-1965, Paul Clerc estimait que 82 % des ménages des grands ensembles de plus de 1 000 logements, c'est-à-dire les plus récents, étaient équipés du chauffage central alors que seuls 16 à 20 % des logements français en étaient pourvus (Clerc, 1967). Mais beaucoup d'habitants de ces ensembles se plaignaient encore de disposer d'un mauvais chauffage. En effet, la généralisation du chauffage central ne régla pas définitivement le problème du chauffage dans les grands ensembles, car les grandes lignes des procédés de construction des immeubles n'avaient pas changé. De plus, les grandes chaudières mises en place dans ces quartiers construits dans les années 1960-1970 exposaient les habitants à des risques importants et récurrents : explosions, incendies, mauvaise régulation de la température au fil des saisons, intoxications, etc. À Sarcelles de longues pannes et des accidents mortels se sont succédé au fil des années 1960-1970²⁹. De même, à la Duchère, les défaillances du système de chauffage entraînaient des conflits récurrents entre les locataires et l'Office public départemental d'HLM³⁰. Ces problèmes structurels ont fait l'objet d'études de la part du ministère de la Construction et de la section « milieux de vie » du Conseil Supérieur d'Hygiène³¹, en vue d'une nouvelle réglementation sur le chauffage et l'aération. Par ailleurs, les autres dispositifs techniques mis en œuvre pour livrer des logements de meilleure qualité n'évitèrent pas l'apparition d'autres défauts, tels que les pannes d'ascenseurs, les effondrements d'escaliers, et surtout l'usure prématurée des logements et des immeubles. C'est en partie pour répondre à ces défauts que des villes nouvelles furent programmées à partir de 1965 puis que les ZAC (Zones d'aménagement concerté) remplacèrent les ZUP à partir de 1967 (Vadelorge, 2007).
- 33 À ces problèmes techniques de mieux en mieux, mais jamais complètement résolus, s'ajoutèrent des problèmes structurels d'une autre nature, mais pesant tout aussi lourdement et durablement sur les habitants. En effet, ils se confrontèrent aussi, dès la

construction des premiers grands ensembles, aux difficultés pour créer et animer une vie sociale *ex nihilo*.

L'apparition et la gestion de risques psycho-sociaux durables

Des équipements sociaux au secours d'une vie collective à inventer

- 34 Pour les grands ensembles construits ou programmés dans les années 1950, la priorité était le relogement des familles les plus mal-logées et les moyens manquaient pour construire des équipements sociaux complets et disponibles dès l'arrivée des premiers habitants. Les habitants se retrouvaient donc confrontés pendant plusieurs années à l'absence ou au faible nombre d'écoles, de gymnases, de commerces, de services administratifs, de transports, de centres sociaux et/ou sociaux-culturels, de lieux et d'animations destinés aux jeunes gens, etc. Il s'ensuivait une difficulté à mettre en place une vie collective dans ces cités. Or le besoin de cette vie collective se faisait plus vivement sentir dans ces quartiers neufs qu'ailleurs, car tous les arrivants avaient été contraints de quitter brutalement leur milieu de vie pour se retrouver dans un environnement radicalement nouveau à tous points de vue. Même si ce passage représentait une amélioration dans leur trajectoire résidentielle, les habitants étaient dans un premier temps un peu fragilisés par cette transition et ressentaient le besoin d'une dynamique collective pour les aider à bien vivre cette période d'adaptation.
- 35 Cette absence de structures collectives était particulièrement mal vécue par certaines catégories de populations, plus isolées que les autres : les familles qui ne connaissaient aucune autre famille à leur arrivée, les femmes au foyer et les jeunes gens. Ces derniers souffraient plus spécifiquement d'une double marginalisation au sein de ces quartiers. Aucun espace ne leur était consacré : aucun équipement, mais aussi aucun espace dans des logements exigus et dans des espaces verts vides et démesurés. Par ailleurs, ils étaient minoritaires dans des quartiers dont le profil démographique était très spécifique. La crise du logement ainsi que les systèmes de financement du logement social et aidé (logements HLM, 1 % patronal) favorisaient les attributions de logements aux familles avec enfants et aux salariés. En outre, « ce sont uniquement les jeunes ménages qui acceptent de se déplacer vers les nouveaux ensembles », car « les “plus de quarante ans” sont très souvent bénéficiaires de la loi sur les loyers dans un logement ancien » et, car « la vie dans un “grand ensemble” exige un changement d'habitudes, de mobilier, de relations que seuls des jeunes acceptent »³². Ainsi, en moyenne, près de la moitié de la population de ces grands ensembles était composée des moins de vingt ans ; les enfants et les jeunes ménages y étaient sur-représentés alors que les vieillards étaient quasiment inexistantes et les jeunes gens sous-représentés. Cette spécificité des grands ensembles inquiétait beaucoup d'experts et les responsables politiques, qui déploraient le manque de « contacts entre les différentes générations, nécessaires à l'épanouissement de la vie d'une société »³³. En outre, « le nombre restreint des vieillards (...) entraîne une sorte de cristallisation de l'occupation » ainsi qu'un renouvellement de la population de ces quartiers par grandes ruptures, « susceptibles à la fois d'aggraver les charges de l'organisme préposé à la gestion du nouvel ensemble et de rendre malaisées les relations de voisinage entre habitants »³⁴. Ainsi, à Bron-Parilly, les enfants de moins de quinze ans représentaient 16,6 % des habitants du quartier contre 6,2 % en moyenne dans

l'agglomération lyonnaise ; les jeunes de quinze à vingt ne formaient que 4,8 % des habitants contre 5,9 % ailleurs ; les personnes âgées de 45 à 60 ans formaient 9,2 % de la population du quartier contre 35 % dans l'agglomération et les plus de soixante n'étaient que 1,2 % contre 10,6 %.

- 36 Cette pyramide des âges différente des autres quartiers se doublait d'une répartition socio-professionnelle également particulière. Les classes populaires, en particulier salariées (ouvriers et employés), y étaient sur-représentées par rapport aux ménages aisés et pauvres. Quant aux inactifs et aux professions libérales, ils y étaient quasiment absents. Ainsi, dans le grand ensemble de Pantin, 68 % de la population active étaient composés d'ouvriers et d'employés, alors que la moyenne de l'agglomération parisienne n'en comptait que 58 %. Ces pourcentages étaient bien plus importants dans les quartiers des villes ouvrières comme Saint-Étienne ou dans les grands ensembles les plus récents comme ceux de Strasbourg et de Toulouse.
- 37 Ce profil démographique et sociologique spécifique inquiétait les médias et les dirigeants politiques. Ces derniers ont tôt fait de considérer ces spécificités comme de « graves anomalies »³⁵ et de leur attribuer les problèmes psycho-sociaux qui apparurent dans ces quartiers dès leur construction. Journalistes, hauts fonctionnaires et élus saisirent l'inquiétude des habitants et des riverains et firent de cette situation un « problème de société » à résoudre (Le Goullon, 2014). Dès la fin des années 1950, le ministère du Logement puis de la Construction tenta d'anticiper ce procès médiatique des grands ensembles en mettant en place des commissions consacrées à ces questions. Il sollicita l'expertise des professionnels de la ville (architectes, urbanistes, ingénieurs, médecins des bureaux d'hygiène, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux) et des chercheurs en sciences sociales pour trouver les moyens de normaliser la pyramide des âges et l'équilibre socio-professionnel des grands ensembles et d'y encourager la vie sociale. Ainsi, en 1957, fut mise en place une commission de la Vie dans les grands ensembles » (Landauer, 2004), composée des experts techniques et des responsables politiques et administratifs régulièrement consultés par le ministère, depuis de nombreuses années, mais aussi de sociologues, de psychologues, d'architectes et de représentants de la société civile comme Hélène Gordon-Lazareff, directrice du magazine féminin *Elle*. Ils abordèrent l'équipement social, culturel, culturel, sportif et commercial des grands ensembles, ainsi que le milieu urbain, les loisirs de plein air et les problèmes administratifs et financiers. Cette commission fut prolongée par une Commission des Équipements dans les Grands Ensembles, chargée de déterminer la meilleure structure démographique et sociale à laquelle devaient tendre les grands ensembles. Des agents du Ministère menèrent alors des études en lien avec les sociologues et démographes de l'Ined (Institut National d'Études Démographiques). Les résultats de ces deux commissions furent synthétisés sous la forme de « grilles » statistiques, qui fixaient des normes d'équipement en fonction du nombre et du profil des habitants³⁶. Ils devaient répondre aux besoins de toutes les classes d'âges et de toutes les catégories sociales et tenir compte de l'augmentation et du vieillissement de cette population très jeune (d'où les propositions de prévoir plus largement des cinémas, des crèches et des cafés) et de l'évolution des modes de consommation. Quant au profil socio-démographique des cités, les experts recommandaient plusieurs mesures pour normaliser la population de ces nouveaux ensembles : baisser le pourcentage de trois-pièces au bénéfice de logements susceptibles d'accueillir des vieillards, des travailleurs célibataires, des étudiants et les familles nombreuses des chargés de famille de plus de 40-45 ans ; opérer des « échanges » entre les

jeunes ménages logés dans des grands ensembles et les ménages plus âgés installés dans des HLM anciens ; mélanger les bâtiments construits selon diverses formules de financement ; moduler les loyers des HLM (aides pour les ménages pauvres, surloyers pour favoriser l'implantation des professions libérales) et attribuer certains immeubles aux familles issues des colonies (immigrés et rapatriés) (Le Goullon, 2014).

- 38 La mobilisation en faveur des équipements fut réelle. Les grands ensembles construits dans le cadre des ZUP et des ZAC furent beaucoup mieux équipés que leurs prédécesseurs des années 1952-1962. Les procédures mises en place permirent en effet une meilleure programmation et un meilleur financement des équipements sociaux. Les recherches menées par certaines équipes de chercheurs proches du Ministère de la Construction permirent également d'affiner la connaissance des besoins des populations dans ces domaines : travaux de l'Institut d'Urbanisme de Paris, mais aussi du Centre d'Études Juridiques Techniques et Culturelles des Problèmes de l'Habitation (qui dirigeait la revue *Les Cahiers du groupe « Construire »*), du CEDER (Centre d'Étude des Équipements Résidentiels), du BERU (Bureau d'Études et de Réalisations Urbaines), etc. Ils bénéficièrent également des IV^e et V^e Plans (1962-1965 puis 1966-1970), qui donnèrent la priorité à « à l'équipement culturel, sportif et socio-éducatif du pays », en particulier à destination des jeunes des grands ensembles (Tellier, 2008).
- 39 Par ailleurs, les pouvoirs publics incitèrent les bailleurs sociaux et les municipalités à réaménager les vastes espaces verts des grands ensembles³⁷, pour qu'ils favorisent davantage le lien social : création d'aires de jeux, plantations d'arbres, installation de places et de bancs, etc. La SCIC (Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations) fut un des premiers bailleurs à tenter d'aménager les vastes espaces verts des grands ensembles par des plantations et des aires de jeux (Landauer, 2004)³⁸. Elle répondait en cela à la demande du Ministère de la Construction, qui encourageait les bailleurs sociaux à personnaliser les espaces verts dans les grands ensembles. Dans le cadre de son Instruction générale de la politique de construction, Pierre Sudreau préconisait ainsi de construire des grands ensembles dotés de « lieux où l'on aime vivre, où l'on se sente vraiment chez soi (...) Il faut que ces ensembles s'intègrent dans le paysage, se confondent avec lui ou créent leur propre paysage, original et significatif »³⁹, en agissant aussi bien sur la morphologie et la disposition des immeubles que sur l'aménagement des espaces verts et des espaces de circulation. Mais ces recommandations ne furent appliquées que progressivement dans les ZUP, dont les premières réalisations n'aboutirent qu'au milieu des années 1960.
- 40 Ces efforts en matière de planification des équipements scolaires, culturels et sportifs et en matière d'aménagement des espaces verts améliorèrent la vie quotidienne des habitants. Mais d'autres facteurs étaient, par ailleurs, à l'origine du malaise exprimé par une partie des habitants : qualité toujours médiocre des logements, situation excentrique des cités, déracinement des familles, densité d'occupation des logements, uniformité et taille des immeubles. Cette configuration particulière des grands ensembles fut dès 1959 associée par les médias et certains responsables politiques à une recrudescence des cas de suicide dans ces quartiers. C'est en effet au moment où la vie s'installait durablement dans ces quartiers et qu'ils devenaient de plus en plus visibles que la vulnérabilité psychologique et psychiatrique des habitants fut perçue comme un « problème public », c'est-à-dire un problème qui engendre dans l'espace public un ensemble de débats, de mobilisations, d'enquêtes et d'expérimentations.

Une vulnérabilité psychologique et psychiatrique durable malgré les politiques d'aménagement

- 41 En 1956-1957 démarra une campagne de presse présentant les grands ensembles comme des réalisations démesurées et dangereuses. Ce discours étant d'autant plus fort qu'il était cautionné par des scientifiques (Vadelorge, 2006). Ainsi en septembre 1959 le magazine *Science et Vie* commença à relayer auprès du grand public la théorie du « mal des grands ensembles » : « une nouvelle plaie sociale, infiniment plus redoutable que les taudis » ; « le mal du nombre, de la pénombre et du bruit ; le mal de l'espace mesuré, de la solitude impossible et du silence bafoué »⁴⁰. Les manifestations de ce « mal » étaient présentées par « quatre experts » (un sociologue, un technicien, un économiste et un médecin) : isolement, fatigue, dépression, délinquance... symptômes qui semblaient plus fréquents chez les populations jugées plus vulnérables ou plus dangereuses (les femmes et les jeunes). Ce thème fut largement développé dans les journaux, la littérature et le cinéma au cours des années suivantes. Ainsi le roman de Christiane Rochefort, *Les petits enfants du siècle*, faisait le portrait d'une jeune femme devant une fille facile pour échapper à ce qui est dépeint comme une prison à ciel ouvert, les grands ensembles.
- 42 Des chercheurs en sciences sociales et des médecins se saisirent de ce thème du « mal des grands ensembles », pour confronter le bruit médiatique à de véritables travaux scientifiques. Ce sont d'abord les sociologues qui se penchèrent sur la vie dans ces quartiers d'un nouveau type. Ainsi Paul-Henry Chombart de Lauwe (1913-1998), chercheur au CNRS depuis 1945, avait créé les Groupes d'ethnologie sociale pour développer une « recherche fondamentale visant à définir les modalités nouvelles des relations entre l'Homme et son habitat dans les sociétés industrielles » (Kaës, 1963). Ils souhaitaient « connaître les “besoins” et les “aspirations” des destinataires de l'habitat nouveau afin de guider l'édification de celui-ci », effectuant de ce fait une sociologie « opérationnelle » (Magri, 2008). Ils se consacraient plus particulièrement aux conditions de logements des ouvriers. Ainsi, à partir de la fin des années 1940, le Groupe mena des enquêtes sur les quartiers populaires de Paris et la banlieue parisienne afin de produire des résultats directement utiles à l'administration chargée de la politique du logement (P.H. Chombart de Lauwe et al., 1952). L'architecte et urbaniste Robert Auzelle (1913-1983), qui était alors directeur du Centre d'études de la Direction de l'Aménagement du Territoire au MRU (Bertrand, 1999) et tentait de développer les enquêtes sur l'habitat, s'intéressait de très près aux travaux du sociologue. Il réussit à convaincre Eugène Claudius-Petit de financer une partie des études de Chombart de Lauwe sur l'habitat vétuste (P.H. Chombart de Lauwe, 1959). Par la suite, les enquêtes de l'équipe s'orientèrent de plus en plus vers la psycho-sociologie⁴¹, à l'image des enquêtes commandées par le CSTB sur trois cités expérimentales et par l'UNAF sur trois ensembles d'habitation tenus par Chombart de Lauwe pour des modèles du genre à promouvoir (P.H. Chombart de Lauwe et al., 1959 ; 1960). Paul-Henry Chombart de Lauwe et son équipe portaient une attention particulière aux liens sociaux, qui étaient censés se reproduire dans les grands ensembles sur le modèle communautaire du quartier ancien. La façon dont ces liens se tisseraient dans le grand ensemble était nouvelle et, selon le sociologue, donnerait le ton à l'ensemble de la nouvelle société qui apparaissait. L'essentiel était que la solidarité, « la communauté », progresse dans les grands ensembles au lieu de s'y dissoudre (Magri, 2008). De ce point de vue, certains grands ensembles lui apparaissaient comme des réussites alors que d'autres l'inquiétaient au plus haut point, ce qui peut en

partie s'expliquer par la diversité des quartiers alors construits et étudiés (la cité Radieuse de Rezé, les Courtilières, etc.).

- 43 D'autres sociologues, tels qu'Henri Lefebvre (1901-1991), beaucoup plus influencé par le marxisme, pratiquaient également une forme de sociologie opérationnelle et s'intéressaient aux grands ensembles, pour y déceler une sociabilité nouvelle et ses éventuelles pathologies. Le Centre de Recherche d'Urbanisme, qui rassemblait des géographes, des urbanistes et des sociologues, menait des études visant à « considérer les problèmes d'urbanisme sous l'angle des besoins et des aspirations des Hommes » (Clerc, 1967). Il impulsa d'abord des études portant sur les habitants des lotissements pavillonnaires, qui furent réalisées par l'Institut de Sociologie urbaine, dirigé par Henri Lefebvre (Haumont, 1966). Puis il suscita des recherches sur les grands ensembles, en sollicitant l'aide de la section « psycho-sociologie » de l'Ined⁴².
- 44 Enfin des sociologues plus militants s'intéressaient aussi aux difficultés de la vie dans les grands ensembles. C'est le cas de sociologues du mouvement catholique « Économie et Humanisme », très préoccupé par la question de la vie collective (Pelletier, 1996). Ils « ont été parmi les premiers, dès 1956, à donner l'alarme au sujet des conditions aberrantes de la construction et de l'équipement de certains grands ensembles » (Kaës, 1963). Proches de ce groupe, le Centre d'Information et d'Économie Humaine en Lorraine (CIEDEHL) entreprit à partir de 1956 une vaste enquête permanente sur les problèmes des équipements collectifs et l'association l'« École des parents » développa des publications et des structures sur la question de la vie collective dans ces quartiers. Cette association d'Éducation Populaire, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, mit notamment sur pied en 1961 un service psychopédagogique d'accueil et de consultation dans plusieurs grands ensembles de la région parisienne.
- 45 Les psychologues et les psycho-sociologues ont investi ce terrain des grands ensembles au tournant des années 1950 et des années 1960. Certains étaient proches des sociologues déjà évoqués, comme Marie-José Chombart de Lauwe (1923-), qui étudiait l'impact du cadre de vie sur la psychologie des enfants (M.-J. Chombart de Lauwe, 1959). Ces études s'inscrivaient dans un courant de recherche sur les origines « écologiques » des pathologies psychiques des enfants et de la délinquance juvénile. Ce courant était déjà ancien, en particulier aux États-Unis, mais se trouvait dynamisé par la nouvelle donne urbaine dans la France des Trente Glorieuses. Parmi les nouveaux sujets abordés par ce type d'études figurait donc l'hypothétique « mal des grands ensembles ». Il fut abordé sous de multiples angles par des études comme celle dirigée en 1965 par Paul Clerc, démographe, et comme celle menée en 1962 par René Kaës, psychosociologue. La première portait sur 2 669 ménages habitant dans 53 grands ensembles de plus de 1 000 logements construits en région parisienne et en province. La seconde croisait des études sociologiques et psychosociologiques avec des enquêtes menées par l'auteur à Strasbourg et dans les environs. D'autres chercheurs se concentrèrent sur un aspect plus spécifique de ce « mal des grands ensembles », en particulier le rapport du Docteur Pierre Solignac consacré en 1966 à *La Fatigue physique et nerveuse dans les grands ensembles* et les travaux de Michèle Huguët, psychologue au CNRS, consacrés aux pathologies développées par les femmes (Huguët, 1965 et 1971). En revanche peu d'études psychiatriques ont été réalisées sur « le mal des grands ensembles », mise à part la thèse de Georges Michel soutenue en 1966 (Michel, 1966).
- 46 Aucune de ces études ne traitait uniquement et intégralement de la situation psychosociale des habitants de tous les grands ensembles français ; elles étaient concentrées sur

certaines sujets ou sur certains quartiers. Seule l'étude de Paul Clerc traitait d'un nombre très important de quartiers, choisis pour réaliser un échantillonnage représentatif de la diversité de ces quartiers. En outre, ces travaux sont autant de reflets d'un certain milieu scientifique dans son contexte historique que de la réalité sociale observée au moment des études. C'est pourquoi elles doivent être croisées avec d'autres sources, qui présentent également certains biais. Les nombreuses enquêtes menées sur le terrain par des inspecteurs du ministère apparaissent, elles aussi, comme des points de vue extérieurs et surplombants par rapport à la vie quotidienne dans ces cités. Enfin, on peut supposer les témoignages des anciens habitants sont en partie déformés par le temps passé et les représentations médiatiques, auxquelles les autres acteurs n'ont probablement pas échappé non plus. Il s'agit donc ici, pas tant de tirer une conclusion générale et définitive sur la question du « mal des grands ensembles », mais d'utiliser les aspects les plus précis et les plus concrets fournis par ces sources, afin de mieux saisir les causes des difficultés psycho-sociologiques que ressentait une partie des habitants dans ces quartiers.

- 47 Tout en récusant l'existence d'une pathologie mentale propre aux grands ensembles, les travaux sociologiques et psycho-sociologiques montraient qu'il s'agissait d'un environnement difficile à vivre et qu'il accentuait les risques de développer des maladies psychiques. Georges Michel constatait que « dans le grand ensemble (...) névroses et psychoses ont un taux de fréquence normal, qui ne paraît pas induire de psychopathologie spécifique. Par contre les états dépressifs réactionnels à forme anxieuse sont fréquents ainsi que les maladies psychosomatiques (...) les personnes y vivent des difficultés aiguës, accentuées par cette forme d'habitat, et ces difficultés peuvent créer des troubles dépressifs » (Michel, 1967). Tous ces auteurs en arrivaient à la conclusion que les grands ensembles aggravaient les risques psychiques inhérents à la vie des grands centres urbains contemporains et, plus particulièrement, aux familles emménageant dans des logements neufs au sein de ces grandes villes. Paul Clerc insistait sur la « banalité » des habitants des grands ensembles, dont la structure démographique et sociale particulière était finalement « très proche de celle que constitue l'ensemble des Français installés dans des logements neufs » (Clerc, 1967). Mais les pathologies mentales y étaient plus nombreuses et plus graves du fait de l'isolement social qui frappait certains habitants des grands ensembles, excentrés et éloignés des familles d'origine des habitants. Cette situation « isole l'individu dans un milieu nouveau qui lui paraît hostile » (Michel, 1967). En effet, sur les habitants s'exerçait le poids d'un urbanisme monumental et uniforme, qui était pour eux radicalement nouveau et qui rendait encore plus difficile de trouver sa place dans la vie du quartier. L'impression d'anonymat qui en découlait accentuait le sentiment d'aliénation engendré par le manque d'intimité de logements bruyants et mal, voire pas du tout, protégés du regard des voisins. Les ménages interrogés par l'équipe de Paul Clerc se plaignaient très souvent de l'absence de volets, critique également récurrente dans les rapports ministériels. Or « l'obligation de subir, l'impossibilité de réagir (...) c'est le type même de la situation irritante, génératrice de traumatismes (...) on subit les voisins que l'on perçoit comme des voyeurs lorsque les habitations largement vitrées sont rapprochées, et toujours comme des écouteurs. Le besoin de silence est nécessaire à l'établissement de bonnes relations sociales, surtout lorsque les formes de sociabilité sont imposées brutalement » (Kaës, 1963).
- 48 Ces auteurs faisaient également le lien entre la délinquance des jeunes et la configuration de ces quartiers. René Kaës citait des études préalables⁴³ montrant que « certains facteurs

de délinquance juvénile sont réunis dès la création des grands ensembles : la promiscuité et la densité d'occupation dans les appartements et dans les espaces communs (cages d'escaliers, cours d'immeubles) » (Kaës, 1963). Par ailleurs le manque d'intimité des logements, la faiblesse des structures d'accueil⁴⁴ et le contrôle social exercé sur des espaces verts laissés complètement à découvert incitaient les jeunes gens à fuir l'appartement familial et à se regrouper dans les halls d'immeubles et dans des lieux situés à l'écart des regards (caves, terrains vagues, hangars à vélo). Ce constat était là aussi partagé par les agents du Ministère de la Construction : « Trois bancs sous trois arcades favorisent mieux les contacts sociaux que des hectares de pelouses vides et souvent inaccessibles. S'ils disposaient de tels lieux de rencontre, les jeunes gens (...) ne se réuniraient pas le soir dans les cages d'escalier »⁴⁵. Ces comportements de fuite étaient également constatés chez certains pères de famille qui étaient confrontés à un véritable surmenage physique et nerveux, dû au temps passé dans les transports et à l'impossibilité de se reposer correctement dans des appartements surpeuplés et bruyants.

49 Ces difficultés semblaient, selon ces études, peser plus particulièrement sur les femmes, qu'elles travaillent ou non à l'extérieur, car c'est à elles qu'incombait le devoir d'éduquer les enfants et d'animer le foyer. La densité d'occupation des logements était considérée comme en partie responsable de la dégradation des relations avec les enfants, consécutive à l'arrivée dans le quartier. Certains affirmaient que ces difficultés relationnelles pouvaient « provoquer chez l'enfant surtout, mais aussi chez la mère, des troubles psychiques profonds » (Kaës, 1963). Ils faisaient état d'une fragilité des femmes isolées, décrites comme étant souvent sujettes à des troubles bénins tels qu'« une perte de l'envie de sortir, un dégoût de se promener, un sentiment d'ennui, de désintérêt, s'accompagnant parfois d'un besoin accru de sommeil, une impression de solitude et d'isolement, une impossibilité de communiquer avec autrui. On passe du sentiment de solitude à un repli sur soi. » (Michel, 1967) Ce repli se traduisait dans les situations les plus difficiles par une aggravation des problèmes psychiques : « manifestations dépressives, états d'agitation, (...) intoxications pharmaceutiques (tranquillisants, sédatifs), tabagisme, caféisme et, surtout, alcoolisme (...) troubles psychosomatiques (états hypertensifs, troubles fonctionnels, manifestations allergiques...) qui peuvent dégénérer en lésions organiques » (Kaës, 1963).

50 On peut voir dans ces propos de simples lieux communs faisant des femmes des êtres fragiles, cliché réactualisé par la médiatisation de quelques cas de suicides féminins dans les grands ensembles. Mais les témoignages des anciens habitants font le même constat que celui dressé par les études précédemment évoquées. Celui, d'une part, d'une grande diversité de réactions parmi les arrivants dans les grands ensembles, et celui, d'autre part, des difficultés ressenties par une partie d'entre eux. Ces difficultés affectaient surtout les habitants dont l'état psychique antérieur était déjà fragile et/ou qui souffraient d'une rupture particulièrement brutale avec leur vie précédente, comme ce fut le cas des rapatriés d'Égypte logés dans le grand ensemble des Carreaux à Villiers-Le-Bel à la fin des années 1950. Quittant de vastes maisons et des conditions de vie privilégiées, ils se retrouvaient brutalement relogés dans ce qu'ils considéraient comme des « cages à lapins » aux peintures encore fraîches, sous le regard méprisant des autres habitants qui les prenaient pour des maçons immigrés. Cette situation se solda par des suicides et des dépressions. Le malaise était bien sûr moins dramatique pour les mal-logés qui quittaient la cité d'urgence, le bidonville ou le lotissement défectueux pour le grand ensemble, mais certains d'entre eux affirmaient avoir alors regretté la vie sociale de leur

ancien quartier. D'anciens habitants de la Dame Blanche à Garges-lès-Gonesse ont évoqué les mêmes souvenirs, peut-être en partie inspirés par une idéalisation des quartiers où ils avaient passé leur enfance avant de rejoindre le grand ensemble (Le Goullon, 2014).

- 51 De la même façon, on pourrait s'interroger sur les liens entre la grande diversité de réactions entre les habitants et la diversité des grands ensembles eux-mêmes. Bien que répondant à des caractéristiques morphologiques comparables, ils furent construits dans des contextes historiques, sociologiques et géographiques divers. Les maîtres d'ouvrage étaient également hétérogènes ; ils ne disposaient pas tous des mêmes moyens pour accompagner les habitants et les aider à s'adapter à leur nouvel environnement. On a vu que les grands ensembles des années 1950 et 1960 étaient sous-équipés ; mais des exceptions existaient. Ainsi, la SCIC fut pionnière, en préfinançant dès le milieu des années 1950 les équipements scolaires, culturels et sportifs construits dans ses grands ensembles et en systématisant l'installation de centres sanitaires et sociaux. Elle créa l'association ALFA (Association pour le Logement des Familles et l'Animation des grands ensembles) pour animer ces centres (Tellier, 2008). Le coût de ce préfinancement, de l'entretien et de l'animation de ces équipements était hors de portée pour un bailleur social de taille moyenne. De même, seuls les grands organismes d'HLM pouvaient mettre en place des dispositifs visant à aider les habitants à s'adapter à ces quartiers si nouveaux : mise en place et animation d'appartements-témoins, création de permanences d'assistantes sociales et/ou de conseillères ménagères ou familiales (la terminologie change d'un organisme à l'autre)⁴⁶ et intervention de travailleurs sociaux (psychologues, éducateurs spécialisés). Les psychologues et les psychiatres qui menèrent des études sur la santé mentale dans les grands ensembles plaidaient en faveur de la multiplication de ces emplois et, plus généralement, des structures médicales dans ces quartiers.
- 52 Cette recommandation fut suivie dans les IV^e et V^e Plans. Cet effort d'équipement sanitaire ne concernait pas seulement les grands ensembles ; il s'agissait entre autres de réactualiser la carte sanitaire. L'objectif était également, dans le domaine de la santé mentale, de mettre en œuvre concrètement la sectorisation de la médecine psychiatrique. Décrétée en 1960 pour faire sortir de l'hôpital psychiatrique les malades stabilisés et les réinsérer dans la cité, cette politique entraîna la création de nombreux CMP (Centres Médico-Psychologiques). Ces CMP venaient remplacer les anciens dispensaires d'hygiène mentale, là où ils existaient, et équiper les nouveaux quartiers (Chanoit et al., 1987 ; Hochmann, 2011). Ils étaient destinés à suivre les patients sortis de l'hôpital au plus près de leurs nouveaux lieux de vie, mais aussi à fournir une aide psychologique et psychiatrique de proximité aux habitants ordinaires. Les CMP installés dans les grands ensembles au moment de leur création et de l'installation des premiers habitants, entre le milieu des années 1950 et le milieu des années 1970, furent probablement des lieux privilégiés d'observation des problèmes de santé mentale d'une partie des habitants de ces quartiers. Par conséquent, il serait utile de croiser les archives de ces centres avec les sources précédemment évoquées pour creuser la question de la vulnérabilité des habitants face à ce nouveau milieu urbain.

Conclusion

- 53 La société française a connu pendant les Trente Glorieuses une transition brutale et majeure vers un nouveau modèle économique, politique et social. Les villes ont été à la fois le réceptacle et le support de ces transformations rapides. Les grands ensembles ont

incarné ce passage accéléré vers de nouveaux modes de vie et de nouveaux environnements urbains. Ils ont été le miroir grossissant des fragilités structurelles engendrées par cette mutation globale.

- 54 Les vulnérabilités environnementales apparues au moment de la construction de ces nouveaux quartiers urbains et suburbains peuvent être définies comme les diverses facettes d'une exposition durable à un environnement urbain spécifique et radicalement nouveau pour les habitants. Il les exposait à des risques chroniques pesant lourdement sur leur santé, leur équilibre et leur bien-être : accidents divers liés à la structure des immeubles, risques sanitaires et dangers psycho-sociaux. Ces vulnérabilités résultaient de dynamiques de natures diverses. Les facteurs économiques et techniques tels que les procédés et les matériaux de construction s'imbriquèrent aux facteurs naturels, tels que les spécificités topographiques et climatiques des lieux d'implantation, et aux facteurs politiques et sociaux tels que les contextes d'arrivée et d'installation des habitants (crise du logement, croissance démographique, exode rural et arrivée de populations issues de l'ancien empire colonial). Les choix des acteurs nationaux et locaux, mus par des contraintes structurelles ainsi que par certaines conceptions architecturales et urbanistiques, comptèrent également pour beaucoup dans le choix de développer des grands ensembles pourtant pathogènes pour la partie la plus fragile des habitants.
- 55 La construction de ces quartiers a permis de reloger décemment des millions de personnes. Elle a permis la concrétisation, éphémère, d'un droit au logement pour tous. Une majorité des familles installées dans ces immeubles estimaient que leur logement était bien meilleur que le précédent, malgré tous ses défauts et en dépit des difficultés liées à la vie dans ces quartiers. Mais l'adaptation fut plus difficile pour certains habitants, plus fragiles ou confrontés à une accumulation de problèmes consécutifs à leur arrivée dans le grand ensemble. Les vulnérabilités observées dans ces quartiers étaient donc différentielles. Elles étaient plus ou moins marquées en fonction de l'âge, du sexe, de la classe sociale, de l'origine géographique, de la trajectoire résidentielle et de l'état psychique antérieur des individus. Elles dépendaient également des groupes sociaux concernés et des situations locales : quartiers plus ou moins excentrés, plus ou moins bien équipés, peuplement homogène ou hétérogène, qualité de l'accueil, contextes d'installation en fonction de l'avancée des travaux, etc. Cette diversité constituait un défi supplémentaire pour élaborer une vie collective dans ces quartiers construits *ex nihilo*.
- 56 Face à ces difficultés, les pouvoirs publics privilégièrent l'amélioration de l'enveloppe extérieure des grands ensembles. Dès les années 1960 jusqu'à aujourd'hui la priorité fut donnée à la réparation du cadre matériel et à la « normalisation » du profil social, économique, démographique, voire ethnique, des habitants. Les actions visant à la vie sociale et à l'insertion économique et sociale des habitants sont passées au second plan (Tellier, 2010). Des ZUP à la transformation en éco-quartiers, en passant par les vastes opérations de l'ANRU (Epstein, 2013), les élus n'en finissent pas de raccommoder le tissu matériel et social de ces quartiers. Mais les modifications des bâtiments (logements, équipements) et les tentatives de « mixité » ne permettent pas de créer, ou de dynamiser une vie collective et à lutter contre l'isolement ou le repli sur l'espace domestique. À certains égards, les politiques de rénovation encouragent même ce repli aux dépens de la construction d'une identité collective (Busquet et al., 2016). En cela les grands ensembles constituent encore aujourd'hui des lieux d'observation des vulnérabilités environnementales propres à nos sociétés urbaines contemporaines confrontées au défi

d'associer l'affirmation individuelle et le développement des liens sociaux dans des espaces qui ne s'y prêtent pas toujours.

BIBLIOGRAPHIE

- Amielle, J., P. Brochard et J.-C. Pairon, *Amiante et pathologie professionnelle*, Paris, Masson, 2000, 252 p.
- Barjot, D., 1995 *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (XVIII^e-XX^e siècles)*, CDU et SEDES, Paris, 1995, 183 p.
- Barjot, D. 1998, Industrie du bâtiment et logements populaires après 1945, 24 p., dans : Girault J., *Ouvriers en banlieues, XIX^e/XX^e e siècles*, Éditions de l'Atelier, Paris, p. 218-242.
- Barjot, D., 1997, Les progrès du génie civil en Europe occidentale : l'impact de la reconstruction, 21 p., dans : Barjot D., R. Baudouï, et, D. Boldman, *Les Reconstructions en Europe (1945-1949)*, Complexes, Bruxelles, pp. 248-269.
- Barus-Michel, J., E. Enriquez et A. Lévy, 2002, *Vocabulaire de psychosociologie*, ÈRÈS, Toulouse, 592 p.
- Beaudouï, R., 1992, *Raoul Dautry, 1880-1951. Le technocrate de la République*, Balland, Paris, Balland, pp. 287-319.
- Bertrand, F., 1999, Robert Auzelle et l'urbanisme français des années 1950, *Urbanisme*, n° 307, p. 47.
- Bocle, T. 1990, *La réhabilitation de l'un des premiers grands ensembles français : Belle-Beille*, mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de P. Signole, Université de François-Rabelais de Tours, 145 p.
- Bonilla, M., F. Tomas et D. F. Vallat, 1993, *L'Immeuble collectif des années 50 : Saint-Étienne : de la place Foch à Beaulieu*, Centre d'études foréziennes, Saint-Étienne, 166 p.
- Boucher, F., 1987, Abriter vaille que vaille, se loger coûte que coûte, *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 5, p. 138.
- Boutte, F., 1992, *Matériaux pour une réflexion critique sur l'industrialisation de la construction des logements*, ENPC, Paris, 1992, p. 22.
- Roudil, N., 2016, Politiques de la ville et du développement durable : une filiation institutionnelle autour de la prise en charge des populations modestes ?, 14 p., dans : Busquet, G., *La politique de la ville. Idéologies, acteurs et territoires*, L'Harmattan, Paris, 2016, pp. 237-251.
- Buzzi, S., J.-C. Devinck et P.A Rosental, 2006, *La santé au travail (1880-2006)*, La Découverte, Paris, 2006, pp. 41-58.
- Caro, P., O. Dard et J. C. Dumas, 2002, *La politique d'aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, PUR, Rennes, 360 p.
- Chanoit, P.-F. et J. de Verbizier, 1987, *Sectorisation et prévention en psychiatrie*, ÈRÈS, Toulouse, 346 p.

- Canteux, C., 2014, *Filmer les grands ensembles*, Créaphis, Paris, pp. 127-194.
- Chombart de Lauwe, P.H., 1952, *Paris et l'agglomération parisienne. 1. L'espace social dans une grande cite. 2. Méthodes de recherches pour l'étude d'une grande cité (écologie, statistique, expression graphique). Études comparatives des unités résidentielles*, PUF, Paris, 261 p. et 109 p.
- Chombart de Lauwe, P.-H., 1959, *La vie quotidienne des familles ouvrières. Recherches sur les comportements sociaux de consommation*, CNRS, Paris, 1959, 255 p.
- Chombart de Lauwe, P.-H., M.-J. Chombart de Lauwe, L. Coureur, D. Dubois-Taine, J. Jenny, L. Couvreur et P. Labat, 1959, *Famille et habitation* (tomes 1), CNRS, Paris, 214 p
- Chombart de Lauwe, P.-H., M.-J. Chombart de Lauwe, L. Coureur, D. Dubois-Taine, J. Jenny, L. Couvreur et P. Labat, 1960, *Famille et habitation* (tomes 2), CNRS, Paris, 369 p.
- Chombart de Lauwe, M.-J., 1959, *Psychopathologie sociale de l'enfant inadapté : essai de sélection des variables du milieu et de l'hérédité dans l'étude des troubles du comportement*, CNRS, Paris, 275 p.
- Chombard-Gaudin, C., 1993, *Jean Giraudoux et le débat sur la ville 1928-1944*, Grasset, Paris, 199 p.
- Claude, V., 1990, *Les projets d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940). Sources et questions*, Délégation à la recherche et à l'innovation du ministère de l'Urbanisme et du Logement, Paris, 85 p.
- Clerc, P., 1967, *Grands ensembles, banlieues nouvelles. Enquête démographique et psycho-sociologique*, PUF, Paris, 1967, 471 p.
- Delemontey, Y., 2007, Le béton assemblé. Formes et figures de la préfabrication en France, 1947-1952, *Histoire Urbaine*, n° 20, pp. 18-19.
- Derrien, M.-F., P. Trinquet, 1992, *Le Bâtiment, sécurité prescrite et activité des chantiers. Représentation (s) et gestion(s) des risques du travail sur les chantiers de l'industrie du bâtiment*, Aresti-BTP et ministère de l'Équipement, Marseille, 47 p.
- Epstein, R., 2013, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Presses de Sciences Po, Paris, 377 p.
- Fourcaut, A., 2000, *La banlieue en morceaux : la crise du logement défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Créaphis, Grâne, Créaphis, 339 p.
- Fourcaut, A., 2006, Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ?, *Histoire urbaine*, n° 17, p. 20.
- Hardy-Hémery, O., 2005, *Éternit et l'amiante, 1922-2000. Aux sources du profit, une industrie du risque*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 272 p.
- Hatzfeld, N., 2009, Les maladies du travail face au déni administratif : la longue bataille des affections périarticulaires (1919-1972), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56-1, pp. 177-196.
- Haumont, N., 1966, *Les pavillonnaires. Étude psycho-sociologique d'un mode d'habitat*, Centre de Recherche d'Urbanisme, Paris, 248 p.
- Hazemann, R.-H., 1957, *Conférences du Palais de la Découverte*, Publications de Université de Paris, Paris, pp. 5-20.
- Hochmann, J., 2011, *Histoire de la psychiatrie*, PUF, Paris, 128 p.
- Huguet, M., 1965, Les femmes dans les grands ensembles. Approche psychologique des cas d'agrément et d'intolérance, *Revue française de sociologie*, vol 6, n° 2, pp. 215-227.

- Huguet, M., 1971, *Les femmes dans les grands ensembles : de la représentation à la mise en scène*, CNRS, Paris, 295 p.
- Kaës, R. 1963, *Vivre dans les grands ensembles*, Les Éditions ouvrières, Paris, 1963, 341 p.
- Lacoste, Y., 1959, Aspects géographiques généraux des industries de la construction, *Annales de Géographie*, n° 366, p. 133.
- Landauer, P., 2004, *La Caisse des Dépôts et Consignations face à la crise du logement (1953-1958). Histoire d'une maîtrise d'ouvrage*, thèse d'histoire de l'art sous la direction de Danièle Voldman, Université de Paris-1, p. 340.
- Lengereau, E., 2001, *L'État et l'architecture, 1958-1981. Une politique publique ?*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Picard, Paris, p. 29.
- Le Goullon, G., 2014, *Les grands ensembles en France. Genèse d'une politique publique (1945-1962)*, CTHS, Paris, 355 p.
- Magri, S., 2008, Le pavillon stigmatisé. Grands ensembles et maisons individuelles dans la sociologie des années 1950 à 1970, *L'Année sociologique*, n° 1, p. 183.
- Margairaz, M., 1991, *L'État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion, 1932-1952*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, l'Harmattan Paris, pp. 859-863.
- Michel, G., 1966, *Structure des grands ensembles et santé mentale*, thèse sous la direction du Docteur Hazemann, Institut d'Urbanisme de Paris, Créteil, 140 p.
- Michel, G., 1967, Recherches sur la santé mentale dans les grands ensembles, *La vie urbaine*, n° 2, pp. 127-150.
- Monnier, G., J. Abram, C. Loupiac et C. Mengin, 1997, *L'architecture moderne en France* (tomes 1 et 2), Picard, Paris, p. 279 et p. 327 p.
- Muyard, C., 1965, *Espace familial et problèmes d'habitabilité*, Dunod, Paris, 145 p.
- Pelletier, D., 1996, *Économie et humanisme. De l'Utopie communautaire au combat pour le Tiers-Monde, 1941-1966*, Le Cerf, Paris, 529 p.
- Petit, F., 2005, Le quartier du Noyer-Renard à Athis-Mons, *Cahiers de la Maison de Banlieue et de l'Architecture*, Athis-Mons, MDBA, pp. 62-95.
- Pessis, C., S. Topçu et C. Bonneuil, 2013, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollution dans la France d'après-guerre*, La Découverte, Paris, 309 p.
- Pouvreau, B., 2004, *Un politique en architecture, Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Le Moniteur, Paris, p. 115.
- Rochefort, C., 1961, *Les petits enfants du siècle*, Grasset, Paris, 207 p.
- Rouso, H., 1986, *De Monnet à Massé : enjeux politiques et objectifs économiques dans le cadre des quatre premiers plans, 1946-1965*, CNRS, Paris, pp. 47-49.
- Sauvy, A., 1947, *Désirs des Français en matière d'habitation*, *Les Cahiers de l'INED*, n° 3, Paris, 115 p.
- Tellier, T., 2008, Les jeunes des ZUP : nouvelle catégorie sociale de l'action publique durant les Trente Glorieuses ?, *Histoire@Politique. Politique, culture, société* [en ligne], n° 4, p. 12, URL : <http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-1-page-12.htm>. Consulté le 12 janvier 2016.
- Tellier, T., 2008, « Donner une âme aux cités nouvelles ». Pour une histoire sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le domaine du logement collectif (1955-1970), *Histoire urbaine*, n° 23, pp. 119-128.

Tellier, T., 2010, Aux origines de la Politique de la Ville : les opérations Habitat et Vie Sociale, *Recherche sociale*, pp. 20-38

Vadelorge, L., 2007, Le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique, *Espaces et sociétés*, n° 130, pp. 27-40.

Vadelorge, L., 2006, Grands ensemble et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées, *Histoire urbaine*, n° 17, p. 67.

Voldman, D., 1997, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, l'Harmattan, Paris, 1997, p. 109.

NOTES

1. La source principale de cet article est constituée par les archives du MRU, devenu ministère de la Reconstruction et du Logement puis ministère de la Construction. Il est également fondé sur des archives locales, émanant des acteurs privés et publics liés aux quartiers qui ont fait l'objet d'études de cas : archives des organismes d'HLM, archives municipales, départementales, témoignages consultables aux archives de Garges-lès-Gonesse et recueillis lors d'une série d'entretiens réalisés à Villiers-le-Bel. D'autres sources ont été ponctuellement consultées, telles que les archives de la Caisse des Dépôts et Consignations et les archives de l'OPAC du Rhône. Les références à ces archives ne sont précisées qu'en cas de citations. Les sources secondaires, telles que les études sociologiques ou psychosociologiques consacrées aux grands ensembles, sont précisées dans la bibliographie.

2. Programme de construction de maisons HBM, locatives ou en accès aidé à la propriété, dans des lotissements de banlieue.

3. Cette pénurie s'est manifestée notamment lors de ces chantiers expérimentaux. Ainsi, pour le chantier de 200 logements à Creil, l'entreprise attributaire du chantier reconnaît que « nous éprouvons d'assez sérieuses difficultés pour l'adaptation de la main d'œuvre à des méthodes très différentes des procédés traditionnels », ce qui posait des problèmes de sécurité et de respect des coûts et des délais de construction, à l'inverse des objectifs poursuivis par l'industrialisation du bâtiment. Archives nationales (désormais A.N.) 771080/31, MRU, Lettre du directeur de la DSD de l'Oise au directeur de la Cogetravoc, le 11 octobre 1950.

4. A.N. 771067/01, MRU, Rapport sur les expériences d'industrialisation de la construction, 1951.

5. A. N. 800325/06, « Les politiques gouvernementales et le coût de la construction », Rapport du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, 1959.

6. A.N. 771080/31, Rapport du bureau des chantiers expérimentaux au chef du service des études « sur les constructions en cours, ou terminées et habitées », le 16 janvier 1950.

7. A.N. 770911/105, Rapport sur « Les problèmes d'aménagement » dans l'Oise, de l'Inspecteur de l'urbanisme et de l'habitation de la direction des services départementaux (désormais DSD), le 11 octobre 1952

8. Architecte moderne, il avait déjà reçu des commandes publiques importantes dans l'Entre-deux-guerres. Il utilisait des matériaux innovants et collabora avec des artisans de la modernisation de la construction, comme Jean Prouvé, avec lequel il réalisa la façade-rideau de l'immeuble de la Fédération nationale du Bâtiment en 1948-1950 (Monnier et al., 1997).

9. A.N. 771080/33, Compte-rendu de la visite du chantier du 9 février 1950.

10. A.N. 771067/01, Rapport sur les expériences d'industrialisation de la construction et notes de M. Noël, de la direction de la Construction, sur la politique du MRU en matière de chantiers d'expérience et sur le secteur réservé, 1951.

11. Archives d'Oise Habitat, PV du CA de l'OPIHBM de CM du 18 octobre 1952, SG, n° 33-11.

12. Idem.

13. Archives municipales de Creil, pas de cote, Raymond Lazzarotti, *L'industrie et les complexes industriels dans la vallée de l'Oise. Étude de géographie économique et humaine*, 1968, p. 383, p. 33.

14. Programme de construction de grands ensembles de logements à normes réduites lancé par le MRU en 1955 et mené sous sa direction.

15. A.N. 77087/02, Intervention du ministre du MRU lors des journées étude du CNAH (Centre National pour l'Amélioration de l'Habitat) de novembre 1951 sur « Le problème des ensembles », Bulletin n° 32-33 du CNAH.

16. Les HBM sont devenues les HLM suite aux réformes de 1950. Ces organismes pouvaient construire des logements locatifs ou en accession aidée à la propriété. Jusqu'à la fin des années 1950, cette deuxième catégorie de logements est majoritaire dans les grands ensembles, avant que la priorité soit très nettement donnée aux HLM locatives.

17. A.N. 771 119/05, MRU, Note pour la Direction de la Construction, « Opération million et Lopofa. Département de la Seine », le premier juin 1956

18. A.N. 770829 /04, Présentation du rapport sur les grands ensembles de Saint-Étienne Sud-Est par l'Inspecteur général Vincent Hamoniaux, 1959.

19. A. N.771 119/01, MRU, Note du CSTB sur un ensemble d'opérations Million réalisées en région parisienne et en province, 1955.

20. Le Docteur Hazemann préconisait l'usage d'un « système de chauffage collectif avec possibilité de réglage individuel » tout en recommandant d'éviter ceux qui engendraient « sécheresse et poussières ». (Hazemann, 1957)

21. A.N. 770829 /04 , Rapport de l'Inspecteur Luguern sur les grands ensembles de Strasbourg (Meinau, Neuhof, Montagne verte, cité de l'Ill), 1960.

22. A.N. 771085/01, « Communication de l'Association des locataires HLM de Belle-Beille à Angers », *L'Information*, mars 1956.

23. A.N. 771085/01, Exposé de Henri Madelain, architecte de la cité Belle-Beille, prononcé lors de la visite du site de Belle-Beille organisée par l'ITBTP (Institut Technique du BTP), le 5 février 1954.

24. 417 W 71, Archives du Maine-et-Loire, Ouest-France du 6 juillet 1953, AML.

25. A.N. 771085/01, Lettre de la Direction de la Construction, au président de l'Office Public Municipal d'HLM d'Angers, le 9 mars 1955

26. A.N. 771085/01, « Communication de l'Association des locataires HLM de Belle-Beille à Angers », *L'Information*, mars 1956.

27. Archives d'Angers-Habitat, 73 M 7, Lettre de M. le Directeur de l'école des garçons de Belle-Beille Est à l'adjoint au scolaire de la Ville d'Angers, le 12 décembre 1956.

28. A.N. 800325/05, Lettre-type de la Direction de la Construction, Service des études et des programmes, aux DSD, le 2 février 1959.

29. Les habitants de 1500 appartements du grand ensemble sont restés pendant plusieurs semaines de l'hiver 1962-1963 à des températures comprises entre 7° et 15 °C, avant qu'une conduite de chauffage n'explose. Voir *L'Écho régional* du 3 janvier 1963, p. 3.

30. Archives de l'OPAC du Rhône, Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 7 octobre 1966.

31. Organisme public consultatif créé en 1902 et placé auprès du Ministère de la Santé. La section « milieu de vie » étudiait notamment les questions liées à l'habitat.

32. A.N. 770829/03, Note de présentation de M. Moeneclay, Inspecteur général des Finances sur les « Grands Ensembles » de Sarcelles, Sochaux-Montbéliard, Bagnols-sur-Cèze, Poissy et Strasbourg, le 8 juillet 1960

33. A.N. 770829/04, Présentation du rapport portant sur l'opération de Pantin-Bobigny par l'Inspecteur Génération V. Hamoniaux, le 5 novembre 1959

34. A.N. 770829/03, Rapport de l'inspecteur-adjoint Paul-Henri David sur l'opération de Bron-Parilly, janvier 1960

35. A.N. 770829/03, Rapport de l'inspecteur-adjoint Paul-Henri David sur l'opération de Bron-Parilly, janvier 1960
36. Ces grilles furent immédiatement qualifiées de « grilles Dupont », du nom de l'agent du Ministère qui les réalisa et dont on retrouve le nom dans toutes les publications liées à ce sujet.
37. Le grand ensemble de Saint-Étienne Beaulieu est exemplaire à cet égard. La surface au sol se répartissait de la manière suivante : 8,8 % pour les immeubles, 10,8 % pour les voiries principales, 4,3 % les voiries secondaires, 3,3 % pour les garages... et 72,8 % pour les espaces verts 72,8 %. A.N. 770 829 /03, Supplément au n° 78 des *Annales de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics*, juin 1954, p. 547.
38. Voir le programme d'aménagement de la SCIC, intitulé « Un logement, un arbre, une fleur ».
39. A. N. 91AJ/18, Communication personnelle du ministre aux préfets, aux Directeurs Départementaux et aux architectes-conseils, 1^{er} octobre 1960.
40. Louis Caro, « Psychiatres et sociologues dénoncent la folie des grands ensembles », *Science et Vie*, n° 504, septembre 1959, p. 3.
41. Discipline qui étudie l'interaction entre les faits psychologiques et les faits sociaux. Elle émerge dans les années 1930 et connaît un développement important pendant ces années de crise puis au moment de la Reconstruction et enfin lors du développement de la contestation sociale et culturelle dans les années 1960. Cette discipline correspond à des courants théoriques et pratiques très divers. Mais, quelles que soient ses orientations et ses méthodes, elle vise à analyser « les rapports individu/société, dans des situations où les dimensions psychiques et sociales sont étroitement intriquées » (Barus-Michel et al., 2002).
42. Cette section avait notamment été à l'origine de l'enquête de 1947 consacrée aux *Désirs des Français en matière d'habitation (Les Cahiers de l'INED, Paris, n° 3)*, dirigée par Alfred Sauvy, qui avait servi de référence à de nombreuses réglementations dans le domaine du logement tout en montrant que les Français souhaitaient massivement habiter un logement individuel.
43. Enquêtes du Docteur Hazemann et des professeurs Lafon, Heuyer, et Michoud (notamment sur certains quartiers de Grenoble) ainsi que les études menées par Marie-José Chombart de Lauwe sur les enfants des quartiers populaires de certaines communes de la banlieue parisienne.
44. Paul Clerc constata qu'un tiers des ménages interrogés n'avait ni terrains de jeux ni terrains de sport, qu'un quart des ménages interrogés n'avait ni équipements de plein air ni MJC et que près de six ménages interrogés sur dix n'avaient ni MJC ni salle des fêtes, cinéma ou salle de réunion. (Clerc, 1967).
45. AN 770829/03, Rapport sur Saint-Étienne Sud-Est, octobre 1959.
46. L'Office Public d'HLM du Rhône a même créé un poste de « conseillère ménagère chargée des questions sociales », chargée de l'accueil et du suivi des familles.

RÉSUMÉS

La société française a connu pendant les années 1945-1980 une transition brutale vers un nouveau modèle économique et social. Les villes ont été le réceptacle et le support de ces transformations. Les grands ensembles furent le miroir grossissant des fragilités structurelles engendrées par cette mutation. De ce fait ils constituent un lieu d'observation privilégié de l'apparition et du traitement des vulnérabilités sociales et environnementales liées aux transformations urbaines qui ont lieu depuis 1945. Différents secteurs de la population ont été

profondément fragilisés par ce considérable effort de construction : ouvriers du bâtiment soumis à un nouvel environnement du travail du fait de l'industrialisation des chantiers, habitants confrontés aux déficiences des nouveaux logements et aux spécificités de la vie dans ces nouveaux quartiers, riverains bouleversés par la modification radicale de leur environnement... Nous traitons ici plus particulièrement des habitants des grands ensembles, en montrant comment des politiques de construction ont placé ces populations dans une situation de vulnérabilité sanitaire face à un environnement nouveau et, à certains égards, pathogène. L'origine de ce processus se trouve dans l'élaboration expérimentale de nouveaux procédés de construction après la Seconde Guerre mondiale. Les risques importants qu'ils présentent sont précocement identifiés et ont tôt fait l'objet de tentatives de remédiation. Néanmoins ils furent largement reconduits et massifiés à travers la construction des grands ensembles dans les années 1950 et 1960. Les dispositifs mis en place pour lutter contre ce qui fut d'emblée considéré comme des défauts structurels paraissent souvent tardifs, partiels et sous-dimensionnés.

The French society has experienced during the 1945-1980 période an abrupt transition to a new economic and social model. Cities have been the recipient and the way of these changes. The large housing estates were the magnifying mirror of the structural weaknesses caused by this change. That's why they are a good place to observe the emergence and treatment of social and environmental vulnerabilities caused by urban transformations taking place since 1945. Different categories of the population have been deeply weakened by the considerable construction effort : workers of the building trade facing a new work environment due to the industrialization of the sites, people confronted with new housing deficiencies and specificities of life in these new neighborhoods, residents upset by the radical change in their environment ... We study especially the residents of the large housing estates, showing how construction public policies put those people toward a new and pathogenic environment. This process have its origine in the experimental development of new construction methods after the Second World War. Their important risks were early identified. In spite of these problems, the new construction methods are widely extended and massified through the construction of large housing estates in 1950's and 1960's. Very quickly politicians and city professionals saw that the people were exposed to significant physical and psychic risks. The remedial public policies often seem delayed, partial and undersized to face such structural big failures.

INDEX

Mots-clés : Grands ensembles, industrialisation, logement et habitat, vie sociale, santé physique, santé mentale, environnement urbain

Keywords : Large housing estates, industrialization, housing conditions, public life, physical health, mental health, urban environment

AUTEUR

GWENAËLLE LEGOULLON